

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS D'UN AN

France	25.00
Pour les Ligueurs . .	20.00
Etranger	30.00
Pour les Ligueurs . .	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. GOBELINS 28-32

Directeur : Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :

DRITHOM-PARIS

Chèques postaux :

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

UN MEETING DE LA LIGUE

POUR LE DÉSARMEMENT

(1 Octobre 1933)

A la mémoire de **Blasco Ibañez**

-Ferdinand HEROLD

LA S.D.N. ET LA GARANTIE DES DROITS DE L'HOMME

Marc VICHNIAC

Sur l'Incendie du Reichstag

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

VILBERT FABRICANT
 72, rue Amelot, 72
 PARIS XI^e
 Tél. Roquette 32-71
 Métro St-Sébastien



TOUS GENRES
 TOUS STYLES
**PRIX DE GROS
 AUX LIGUEURS**

VILLÉGIATURES :

COTE D'AZUR - Hôtel "LES SAPINS" MENTON

Dans une vaste propriété complantée de fleurs, de plantes exotiques, d'arbres fruitiers. Terrasses. Treilles de vignes et de fleurs. Potager et splendide Pinède.

Vous pouvez vous reposer, travailler, venir pour vos bains de mer ou pour des excursions en montagne. Cuisine impeccable

ÉTÉ 32 fr. ; HIVER 35 fr. par jour ; taxes incluses. Recommandé par le « Touring Club »

NICE

PENSION DE FAMILLE
 4, av. Gilly « GASTEL FLEURI »
 Dern. Confort. Pens. à partir de 28 fr.

LES FÊTES DE NOEL A ROME

(21 au 30 décembre)

Magnifique voyage comportant la visite de Rome, Naples, Pompéi, Capri, Gênes. Séjour avec pension complète dans des hôtels de premier ordre.

PRIX DU VOYAGE :

Au départ de : Hôtels de premier ordre

PARIS	1 ^{re} classe 1.990 frs ;	2 ^e classe 1.695 frs
LYON	— 1.670 frs ;	— 1.470 frs
MODANE ...	— 1.500 frs ;	— 1.350 frs
VINTIMILLE	— 1.490 frs ;	— 1.345 frs

Nombre de places limitées.

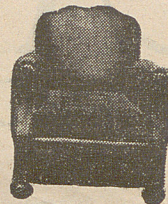
Demander le programme détaillé du voyage et envoyer son adhésion, en se recommandant des « Cahiers », à l'agence Le Bourgeois, 38, bd des Italiens, Paris. Tél. : Talibout 80-50 et la suite.

**LES SIÈGES
 CONSTANT**

42, rue Chanzy — PARIS (XI^e)

Tél. : Roquette 10-04

50 % moins cher



Fauteuils cuir patiné

GRAND CONFORT

Formes nouvelles depuis... .. **175 frs**

Exposition unique : 200 modèles

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir

ATELIERS ET EXPOSITIONS :

42, rue Chanzy - Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue L 3 franco

Ligueurs !..

nous vous rappelons qu'un vrai TAILLEUR, n'exécutant que le beau vêtement SUR MESURE, au prix les plus modérés vous accorde une remise de 10 % A titre spécial exécuterait à façon, (mais à prix net)

35, R. Bergère **Jusqu'au 15 novembre**
 PARIS 9^e ses pardessus "grand tailleur" à 490 fr. sur mesure ses complets en belles draperies riches à T. Prov. 77-09 525 fr. sur mesure. Remise 10 %

Les BEURRES de Normandie

ont une réputation mondiale



Faites venir directement vos beurres DE LA

BEURRERIE de VIRE

à VIRE (Calvados) Conc. Agr. de Paris 1902, Méd. d'Or
 Envois dep. 2 kg. 500 — Son ROYAL ISIGNY, grâce à sa pureté, sa finesse et son arôme, satisfait les plus fins gourmets.

PRIX COURANT SUR DEMANDE

Pendant l'été faites vos provisions d'hiver en boîtes soudées

Beurre qu'on désire,
 Vient de la Beurrerie de Vire.

" La Maison Antonin ESTABLET "

à CHATEAUNEUF-DU-PAPE (Vaucluse)

vous offre ses BONS VINS DE TABLE DES COTES-DU-RHONE à des conditions avantageuses,

Prix et Échantillons sur demande

Agents acceptés toutes régions

LIBRES OPINIONS*

UN MEETING DE LA LIGUE

POUR LE DÉSARMEMENT

(11 Octobre 1933)

M. Victor Basch

Au moment où la Conférence de Genève va reprendre son travail de Pénélope, au moment où, à toutes les difficultés inhérentes au problème même du Désarmement, vont s'ajouter, se sont ajoutées celles qu'ont entraînées les événements d'Allemagne, la Ligue des Droits de l'Homme a cru qu'il était de son devoir d'organiser à Paris, dans les grandes et petites villes de France où nous avons des Fédérations et des Sections, des réunions dans lesquelles fût affirmée la volonté ferme et inébranlable de voir, cette fois, après tant d'atermoiements, d'hésitations, de tergiversations, la conférence aboutir à une convention nette, précise, de façon à ce qu'à toutes les déceptions subies par les peuples depuis l'après-guerre ne vint pas, de par l'échec de la Conférence, s'en ajouter une qui serait plus cruelle et plus désespérante que celles qu'ils ont déjà supportées jusqu'ici.

En lui-même, dans sa pure logique, le problème du désarmement est d'une simplicité biblique. Etant donné que l'accord s'est fait entre tous les hommes dignes de ce nom de déclarer que la guerre, que toute guerre, quelle qu'elle soit, est un crime, il semble que l'on puisse et que l'on doive de cet axiome tirer comme conséquence que de préparer la guerre-crime est un autre crime, et que, par conséquent, tous les hommes qui ne veulent pas devenir criminels et que les nations dont les chefs ont signé le Pacte Briand-Kellog qui met la guerre au ban, devraient refuser de s'associer, de quelque manière que ce soit, au crime qu'est la guerre. (*Applaudissements*).

Eh bien ! citoyennes et citoyens, malheureusement, il est impossible de s'en tenir à la pure théorie et à la pure logique. La Ligue des Droits de l'Homme a toujours affirmé, elle, que pour en arriver à la paix et au désarmement, il fallait organiser la paix, il fallait que le désarmement effectif fût accompagné et même, si c'était possible, précédé du désarmement moral qui, s'il était réalisé, entraînerait nécessairement le désarmement effectif et que le désarmement ne pourrait se réaliser que s'il était, selon une formule dont nous avons usé et abusé, simultané et contrôlé. Simultané, c'est-à-dire, qu'il n'y eût pas un peuple qui désarmât tout seul, mais que tous les peuples, et surtout que les voisins de ce peuple, désarmassent eux aussi. Et c'est pour cela que la Ligue des Droits de l'Homme, depuis 1922, s'est attachée désespérément à la réalisation du rapprochement franco-al-

lemand sans lequel la paix européenne ni le désarmement ne sont pas concevables. Il n'est pas concevable que la France désarme en face d'une Allemagne dont on peut redouter légitimement qu'elle ne tende toutes ses énergies vers la revanche, et ne se précipite, dès que l'occasion lui en serait offerte, sur la France.

Sans doute, on peut soutenir une autre théorie, on peut dire que le désarmement doit être unilatéral, que la France doit désarmer sans se préoccuper le moins du monde de savoir quelles sont les dispositions de l'Allemagne. Ce n'a pas été jusqu'ici l'avis de la majorité de la Ligue des Droits de l'Homme qui, je le répète, a consacré, depuis tant d'années, le meilleur de ses efforts à réaliser le rapprochement franco-allemand afin qu'une détente se produisît dans les relations entre ces deux grands peuples qui s'étaient tant de fois affrontés dans de mortels duels et à l'entente desquels était suspendue la paix du monde.

Il a pu sembler que cette détente allait se produire grâce à l'adresse d'Aristide Briand et grâce à l'adresse aussi de son adversaire et ami Stresemann. Il a pu sembler que les deux peuples allaient se rapprocher, qu'une détente véritable allait se produire. Il faut dire, parce que nous avons l'habitude ici de dire la vérité — ou tout au moins ce que nous estimons être la vérité — il faut dire qu'il était beaucoup plus facile à la France victorieuse de prendre l'initiative de cette détente et de la réaliser, que ce ne l'était pour l'Allemagne vaincue.

Nous avons reproché, en France, à l'Allemagne de ne pas se prêter aux avances que nous lui faisons. Mais, nous n'avons su à faire un retour sur nous-mêmes et à nous rappeler qu'après 1870, l'Empereur Guillaume a prodigué des sourires à la France qui n'a pas voulu les accueillir. Il est beaucoup plus facile pour la France d'être pacifique, de proclamer son pacifisme, parce qu'elle a été victorieuse, parce que la guerre lui a donné avec la revanche cette Alsace-Lorraine, à laquelle elle n'avait jamais renoncé. Il faut dire que même Stresemann — nous l'avons su par sa correspondance dont les interprétations péjoratives qu'en ont faites nos nationalistes constituent un véritable faux psychologique — il faut dire que même Stresemann n'a jamais caché et que M. Brüning, et les chefs comme les adhérents de tous les partis allemands, socialistes compris, ont hautement proclamé qu'il y avait dans le Traité de Versailles des clauses qui étaient inacceptables pour une grande nation et que parmi ces clauses la plus humiliante pour l'amour-propre de l'Allemagne était celle qui la désarmait alors que toutes les nations victorieuses

* Les articles insérés sous cette rubrique n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. — N.D.L.R.

sés restaient surarmées. La volonté ferme de tous les Allemands était d'obtenir cette parité, cette *Gleichberechtigung* qui nous a paru juste, non pas pour les raisons que l'Allemagne a alléguées, mais pour celles que je vais vous dire.

L'Allemagne a tablé, d'une part, sur le Traité de Versailles, et de l'autre sur le Pacte de la Société des Nations. Vous vous rappelez que l'article 8 du Pacte statue que le désarmement de l'Allemagne devait être le prélude du désarmement de toutes les autres nations. Et de même le préambule de la partie 5 du Traité de Versailles déclare que c'est en vue du désarmement général que le désarmement de l'Allemagne avait été réalisé. C'est sur ces deux textes que les Allemands se sont appuyés pour affirmer qu'ils avaient le droit, le droit absolu d'exiger des nations victorieuses qu'elles désarment au niveau même où eux-mêmes ont été désarmés.

Mesdames et citoyens, nous avons démontré à maintes reprises que c'était là une interprétation de l'article 8 qui était absolument erronée, qu'il est vrai que les nations victorieuses ont affirmé que le désarmement de l'Allemagne devrait être le prélude du désarmement des nations restées armées, mais d'un désarmement « en rapport avec la sécurité de ces nations ». Ces quelques mots : « en rapport avec la sécurité des nations » enlèvent à l'article tout son sens exact, précis et impératif, car nous savons, et cela aussi nous l'avons démontré à maintes reprises, la sécurité est une chose qui ne se mesure ni ne se limite.

Mais les Allemands avaient d'autres arguments en faveur de la *Gleichberechtigung*.

Le premier de ces arguments était qu'étant membre de la Société des Nations, et tous les membres de la Société des Nations devant être libres et égaux, une inégalité aussi flagrante que celle qui était infligée à l'Allemagne de par le désarmement qui lui était imposé, était contraire à l'esprit même de l'institution de Genève.

Puis il y avait un autre argument bien plus fort que la Ligue des Droits de l'Homme n'a cessé de faire valoir : c'est qu'il était contraire à l'histoire, qu'un grand peuple, qu'un peuple de 65 millions d'habitants, fût, tant d'années après la guerre, tenu dans l'état d'infériorité dans lequel le Traité de Versailles, dans les articles relatifs au désarmement, prétendait maintenir indéfiniment l'Allemagne. C'était là une impossibilité matérielle et c'était une impossibilité psychologique. Un grand peuple comme l'Allemagne, un peuple aussi riche en virtualités, d'une vigueur aussi grande, il était impossible, il était injuste, de prétendre le tenir indéfiniment en tutelle et de lui dire : « Toi, tu n'armeras pas tandis que nous, nous allons rester armés jusqu'aux dents ».

Et les nations victorieuses ont été obligées de le comprendre et après des marchandages sans nombre, dans le détail desquels je n'entrerai pas —, c'est notre ami Prudhommeaux qui s'est chargé de cette partie de l'exposé que nous voulons vous faire —, vous savez que, le 11 décembre 1932, à la Conférence de Lausanne, on a accordé à l'Allema-

gne ce qu'elle avait demandé tant de fois avec tant d'insistance, à savoir la promesse de réaliser la parité d'armements. Et il était convenu que, lorsque la Conférence se réunirait à nouveau, lorsque les divergences de points de vue qui s'étaient encore manifestées auraient été conciliées, grâce à l'entremise du Président Henderson, que, compte tenu de cette concession de la parité, l'on prendrait pour point de départ le projet Macdonald et l'on marcherait enfin vers cette convention de réduction des armements devant laquelle pendant tant d'années on avait reculé.

Et voici, citoyennes et citoyens, voici que le désastre a fondu sur l'Allemagne, voici que l'Allemagne est en proie à une sorte de folie furieuse, voici que les chefs de l'Allemagne — je ne m'occupe pas en ce moment de ce qui s'est passé à l'intérieur —, voici que les différents Führer se sont appliqués, avant tout, à surexciter les passions guerrières de l'Allemagne, ont fait de l'Allemagne, comme Mussolini avait fait de l'Italie, une nation en armes, une nation qui ne rêve que plaies et bosses, que des cent milliers et des cent milliers de jeunes hommes en chemises brunes ou en casques d'acier ont été enrégimentés, que les chômeurs ont été mis dans des camps de travail où ils sont militarisés, qu'on affirme de tous les côtés que jamais les fabriques, capables de faire des armements, n'ont travaillé avec autant de fièvre qu'en ce moment. Et, alors, tout naturellement, les Etats qui étaient prêts ou qui disaient tout au moins être prêts à souscrire cette convention, à travailler véritablement à réaliser la paix, ces Etats se sont demandé et légitimement demandé : « Est-ce possible qu'en face d'une Allemagne en proie à la fièvre belliqueuse, l'on songe à réaliser le désarmement, à réaliser cette parité d'armements que nous lui avons promise? » Des négociations se sont nouées, et, après un long travail, trois des grands Etats : France, Angleterre, Etats-Unis (je ne parle pas de l'Italie, il m'est impossible de faire fond sur l'Italie qui joue sur plusieurs tableaux, qui un jour sourit à la France et le lendemain à l'Allemagne), trois des grands Etats : France, Angleterre et Etats-Unis sont convenus, autant qu'il est possible de le savoir, de présenter à Genève les propositions suivantes :

1. Uniformisation de tous les types d'armées et réduction de ces armées à une sorte de milice, avec service à court terme.

2. Interdiction formelle de réarmer, de construire des armements nouveaux et de se servir d'un certain nombre d'engins, particulièrement meurtriers, comme les avions de bombardement et les gaz toxiques.

3. Contrôle rigoureux permanent, fait sur place et réciproque, de l'exécution de ces prescriptions.

4. Temps d'épreuve qui, d'après les propositions franco-anglo-américaines, durerait 4 ans.

5. Au cas où le contrôle révélerait, durant ces 4 ans d'épreuve, des infractions graves, des sanctions.

6. Enfin, au cas où, au contraire, le contrôle révélerait que les dispositions du projet franco-an-

glo-américain ont été observées, alors au bout de quatre ans, un premier train de réduction effective et massive des armements qui, au bout de huit ans, devrait aboutir à l'égalité de toutes les nations signataires de la convention.

Voilà, Mesdames et citoyens, les propositions au sujet desquelles on est en train de négocier dans les coulisses de Genève et dans les chancelleries.

L'Allemagne accepte une partie de ces propositions, mais refuse les autres. Elle accepte le contrôle, mais exige que pour qu'il y ait contrôle il y ait d'abord réduction des armements de ses adversaires. Elle accepte l'uniformisation des types d'armées, mais elle demande à être autorisée à posséder les « prototypes », c'est-à-dire les armes que possèdent les nations victorieuses, tanks, canons lourds, etc., en quantité moindre, mais de qualité égale.

Que faut-il penser des dispositions du projet des Trois ? Il y en a une qui est apparue à la Ligue des Droits de l'Homme comme extrêmement dangereuse et que, dans son avant-dernier Congrès, elle a rejetée : c'est l'uniformisation des types d'armées, c'est-à-dire la résurrection, chez les nations qui n'en avaient plus, des armées nationales. N'est-ce pas aller à l'encontre même des buts derniers que s'est proposés la Conférence du désarmement que de faire reprendre à des millions d'Allemands, qui ne les connaissaient plus, le chemin des casernes et de leur réapprendre *ex-professo* le métier militaire ?

Sans doute, nous comprenons très bien pourquoi M. Paul-Boncour a introduit cette clause de l'uniformisation. Impossible, disait-il, d'arriver à une réduction tant que nous aurons à faire à des types aussi différents que l'armée de métier de l'Allemagne et les armées nationales de la France et de l'Italie. Il faut un commun dénominateur, c'est-à-dire un seul et même type d'armée imposé à tous. De plus et surtout, l'uniformisation est le seul moyen de faire entrer dans le compte les formations para-militaires, les cent milliers de chemises noires, de chemises brunes, de casques d'acier, etc.

Il y a donc là une disposition contre laquelle la Ligue a élevé et élève des objections graves. Elle regrette aussi que dans la convention ne soient pas prévues l'interdiction de la fabrication et du commerce privés des engins de guerre et l'internationalisation de l'aviation civile. Quant à l'ensemble du projet des Trois, elle l'accepte. Elle accepte le contrôle — véritable et seule garantie de la sécurité — elle accepte les sanctions économiques en cas d'infraction grave, et elle accepte le temps d'épreuve. C'est à propos de ce temps d'épreuve qu'on commencera à marchander. Les Allemands proposent 18 mois, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis ont proposé 4 ans. On va peut-être arriver à un compromis et s'entendre sur 2 ou 3 ans ! Nous acceptons donc les principales dispositions du projet et nous considérons que, s'il était voté, il y aurait un grand soulagement

parmi les peuples. Mais sera-t-il voté ? L'Allemagne, après des marchandages sans nombre, auxquels il faut s'attendre, l'Allemagne s'inclinera-t-elle et si elle ne s'incline pas, faut-il que la Conférence, confessant son échec, se dissolve et que tout le grand travail réalisé pendant tant d'années, que tout le grand travail de préparation, d'élaboration des concepts, de segmentation des questions, que tout cela fût vain ? Je ne le crois pas. Je crois qu'il faut demander qu'une fois que les propositions auraient été examinées, réexaminées, qu'après que le maximum de concessions possibles aurait été fait, je crois qu'il faut signer une convention même si l'Allemagne ne la signe pas.

Il apparaîtrait alors clairement que l'Allemagne ne veut pas du désarmement : nous sommes convaincus, d'ailleurs, que l'Allemagne ne le veut pas, et qu'en son for intérieur elle aspire à réarmer. Là-dessus, tous les pacifistes, de quelque observance qu'ils soient, sont d'accord : pas de réarmement.

Pas de réarmement pour personne, pas plus pour l'Allemagne que pour la France ou pour n'importe quel autre pays.

Il s'agit donc, pour aboutir à la convention, de faire le maximum de concessions. En quoi ce maximum pourrait-il consister ?

Pour mon compte personnel, j'estime — je n'en ai pas encore fait la proposition au Comité central et c'est ma pensée que j'exprime — à mon sens, il faudrait demander que dans la convention même fussent inscrites et précisées les dispositions de la première tranche des réductions qui devrait s'opérer au bout du temps d'épreuve, de telle sorte que l'Allemagne et que les autres nations qui demandent le réarmement ne puissent pas dire, comme il est dit en ce moment dans tous les journaux allemands, qu'il ne s'agit, dans la convention, que de simples promesses et qu'au bout de quatre ans la France trouvera bien moyen d'affirmer qu'il lui est impossible de désarmer parce que l'Allemagne se trouve dans tel ou tel état matériel ou moral. Tandis que, si dans la convention même étaient inscrites les dispositions que prendrait la France au bout de ces quatre ans pour désarmer, tout au moins cet argument s'évanouirait.

J'irais, quant à moi, plus loin. Non seulement je ferais la promesse d'une réduction d'armements, mais je réaliserais une parcelle de cette réduction, de telle sorte qu'il ne s'agisse plus de promesses, mais qu'il y ait une petite réalité qui fût comme le symbole du désarmement futur. Cette réduction ne mettrait pas en danger la défense nationale. On pourrait supprimer un certain nombre de tanks, un certain nombre de canons lourds, sans que la défense nationale courût aucun risque et, encore une fois, non seulement l'Allemagne, mais le monde, verraient que, contrairement à ce que l'on affirme, la France a l'intention ferme de réaliser le désarmement et non de le faire dépendre de tant de conditions et de le

réaliser dans un avenir si lointain qu'on pourrait le soupçonner de mauvaise foi.

Ah! je sais bien qu'on dira qu'il semble impossible que les concessions que nous avons refusées à Stresemann, à Brüning, nous les fassions à Hitler, nous les fassions à la barbarie hitlérienne, à la bestialité hitlérienne !

Ce n'est certes pas notre faute, si les concessions nécessaires n'ont pas été faites à Stresemann, n'ont pas été faites à Brüning. Mais les concessions que je demande, je ne les demande pas pour l'Allemagne hitlérienne, je les demande parce qu'elles me paraissent justes. Or, ce qui était juste avant Hitler, est juste après lui. La justice est en dehors des contingences politiques; elle est absolue. Or, je l'ai souvent dit, la Ligue travaille dans l'absolu, pour l'absolu. Et je crois que si la convention future était rédigée telle que je viens de la compléter, je crois que la preuve serait faite que la France veut sincèrement procéder à un désarmement nécessaire et inéluctable. (*Applaudissements*).

M. Prudhommeaux

Mesdames, Citoyens,

Vous venez d'entendre le très vivant et très émouvant exposé du Président de la Ligue des Droits de l'Homme. Vous entendrez tout à l'heure des orateurs dont je n'ai ni la maîtrise, ni l'éloquence, et je voudrais très simplement et très brièvement exposer devant vous les conditions dans lesquelles nous tenons la réunion de ce soir, de la place, en quelque sorte, que cette réunion tient dans l'ensemble de tout le mouvement qui se poursuit à l'heure où nous sommes pour essayer de peser une dernière fois au nom de l'opinion publique sur la Conférence du Désarmement.

Vous savez qu'elle va se réunir le 16 octobre prochain. Nous touchons à l'ultime session de la Conférence et, dans ces conditions, c'est le moment où jamais de faire un suprême effort pour agir sur elle, pour obtenir d'elle ces résultats positifs, décisifs, que nous cherchons si vainement à conquérir depuis 14 ans. Vous savez aussi que cette conférence s'est ouverte l'année dernière, — exactement le 2 février 1932 — et vous n'ignorez pas qu'elle a débuté par une séance d'un caractère tout à fait exceptionnel, tout à fait émouvant. Le 6 février, devant les délégués des Gouvernements qui étaient réunis dans le Palais fédéral de Genève, on a vu un défilé de représentants de toutes les grandes organisations du monde et de toutes les classes, de toutes les catégories de l'opinion publique : anciens combattants, syndicalistes ayant pour porte-parole Jouhaux, envoyé par la C.G.T. française et internationale, socialistes, éloquemment personnifiés par Vandervelde, étudiants, militantes du féminisme, etc. Bref, ce fut comme une sorte de revue impressionnante de tous les représentants qualifiés de l'opinion publique.

Nous nous sommes demandés, cette année, si nous pouvions recommencer cet effort, sous la

forme même où il avait été tenté l'an dernier, et il nous a paru qu'il serait fâcheux de nous répéter qu'il fallait, par conséquent, essayer de faire autre chose. C'est ce que nous tentons en ce moment même dans un certain nombre de pays, et la France, bien entendu, a tenu à avoir sa place dans cette rivalité ardente pour obliger la Conférence du Désarmement à produire tous les fruits que nous attendons d'elle.

C'est cet effort même que je voudrais brièvement exposer devant vous.

Il s'est créé à Genève un Comité Consultatif International du désarmement, qui comprend des représentants de toutes les grandes organisations nationales et internationales ayant inscrit la paix à leur programme et le désarmement comme but plus immédiat de leur activité. Ce Comité Consultatif International siège déjà depuis un certain temps et il a conçu le projet de demander à toutes les organisations et associations de France, de l'Europe et du monde entier, de s'entendre pour peser sur la Conférence du Désarmement. Dans cette intention, on a eu l'idée qui peut être discutée — nous allons voir ce qu'elle donnera — d'élaborer, de rédiger une sorte de résolution-type, dont on vous lira tout à l'heure les quatre articles. On a décidé en outre que cette résolution serait soumise à toutes les sociétés, à toutes les organisations qui ont la paix pour objet et que, de tous les points de l'Europe, on « bombarderait » la Conférence du Désarmement de ces messages qui traduiront pour elle la volonté commune des peuples.

Nous avons cette chance d'avoir, dans le président de la Conférence du Désarmement, M. Arthur Henderson, un ami qui a accepté de recevoir ces messages, de les classer, de faire faire ce que j'appellerai l'*addition* de tous les points qu'ils ont de commun et de les apporter lui-même, dans un discours inaugural, à l'ouverture de cette dernière session de la Conférence du Désarmement. L'effort que nous faisons ce soir s'intègre donc en quelque sorte, vous le voyez, dans une série d'efforts plus vastes, et c'est ce qui fait l'importance unique du geste que nous accomplissons ce soir.

C'est surtout de la France que je veux vous parler. En France, c'est la Ligue des Droits de l'Homme, fidèle à sa mission, à son idéal, à son passé glorieux, qui mène cette campagne, d'accord avec la Fédération Française des Associations pour la Société des Nations, et je suis fier, en les rapprochant dans un même hommage, de parler ce soir en leur nom. J'ai reçu aujourd'hui même des nouvelles du Comité Consultatif International, et je puis vous dire qu'après un démarrage qui a été long et difficile, tout de même, des résolutions arrivent en masse à Genève. Je ne vous infligerai pas la lecture d'une communication qui établit que plus de 75 Fédérations ou Sections, à ce jour, ont envoyé des messages, les uns se bornant à les transmettre au Comité sous la forme volontairement simplifiée qui a été recommandée par le Comité Consultatif du Désar-

ment, d'autres y ajoutant des articles nouveaux, des recommandations nouvelles. Par conséquent, à l'heure actuelle, des Sections de la Ligue des Droits de l'Homme, sur tous les points du pays, se réunissent et, avant le 16 octobre, j'espère bien que ce ne sont pas des dizaines, mais des centaines de témoignages qui apporteront ainsi dans la métropole de la Paix l'expression des aspirations de la Ligue des Droits de l'Homme !

Ce qui est vrai de notre Ligue, l'est aussi d'un certain nombre d'organisations. J'ai là le commencement des listes : c'est l'Association Internationale des Médecins contre la guerre, c'est la Ligue des Mères et des Educatrices pour la Paix, toujours si vaillante dans l'action ; c'est la Ligue de la Jeune République ; ce sont les Cartels de la Paix, c'est le Groupement Universitaire pour la Société des Nations, c'est la F.O.P. des Anciens Combattants, c'est l'Union Fédérale des Anciens Combattants, c'est le Syndicat National des Instituteurs, dont les noms s'inscrivent en tête du registre. Voulez-vous d'autres exemples ? Voici la Fédération des Jeunesses laïques et républicaines de France, qui, dans son récent Congrès de Saint-Dié, a adopté d'enthousiasme la résolution et l'a transmise à Genève ; voici encore le Congrès national des associations ouvrières de production qui, s'étant réuni il y a quelques jours, a accepté la motion proposée par Genève. Et je pourrais énumérer encore toutes les Associations pour la Société des Nations, sans oublier, bien entendu, leur doyenne, l'Association de la Paix par le Droit... Au surplus, l'effort qui se poursuit en France est imité dans les autres pays. En Angleterre, un énorme mouvement s'accomplit en vue d'exécuter cette pression sur la Conférence et, aujourd'hui même, nous apprenions qu'une délégation très importante est allée trouver le Gouvernement britannique pour lui apporter ce qui est le vœu presque unanime de l'opinion publique anglaise.

De même, aux Etats-Unis, une propagande a été entreprise. Des centaines de meetings se sont tenus. Ce sont les Eglises protestantes surtout qui luttent pour intéresser les masses américaines à la Conférence et à son succès. Ainsi, l'effort que fait en ce moment la Ligue des Droits de l'Homme pour le Désarmement matériel et moral se répercute, s'amplifie, dans le monde entier, en sorte que nous pouvons vraiment dire que quelque chose d'important se prépare et qu'en tout cas, quel que soit le résultat final, une tentative méritoire aura été réalisée à l'occasion de la dernière session de la Conférence du Désarmement.

* * *

Que dit la résolution ? Nous vous la lirons tout à l'heure et peut-être aurez-vous quelque suggestion à faire pour la compléter ou l'améliorer. Je n'essaierai pas de la commenter devant vous ; ce serait trop long. Je voudrais simplement constater qu'elle dit à peu près l'essentiel de ce que, tout à l'heure, notre Président vous a si éloquemment

exposé. Elle exprime naturellement les vœux ardents que forme l'opinion publique internationale pour le succès de la Conférence du Désarmement. Elle déclare qu'il faut arriver à cette égalité de statut militaire qui est, comme vous le savez, la grande revendication de l'Allemagne et qu'on lui a d'ailleurs promise. Elle demande la suppression des armements agressifs, y compris les armements aériens, et la limitation des budgets de dépenses militaires. Elle demande surtout une organisation permanente assurant le contrôle rigoureux des armements présents et futurs, ainsi que l'interdiction pour tout Etat de réarmer. Et nous, à la Ligue des Droits de l'Homme, nous ajoutons d'une volonté unanime l'interdiction de la fabrication et du commerce des armes par les firmes privées. Ainsi se réalisera demain la sécurité pour toutes les nations contre une agression éventuelle.

Telles sont, Mesdames et Citoyens, les justes, les nécessaires revendications que nous avons soumises à l'approbation des grandes organisations pacifiques internationales. Une fois qu'elles auront été reçues à Genève par le Comité dont je parlais tout à l'heure et que préside lord Robert Cecil, une fois qu'on aura dégagé de ce stock des résolutions les articles à la fois essentiels et identiques qu'elles contiennent, alors, elles seront apportées, par une délégation importante qui doit se réunir le 15 octobre à Genève, à M. Henderson, et celui-ci en fera état devant la Conférence.

Je crois pouvoir ajouter qu'en ce qui concerne notre pays, nous ferons connaître également à M. Paul-Boncour et à nos représentants officiels à la Conférence du Désarmement les vœux et les aspirations de l'opinion française. Nous espérons que ce sera pour eux une force de plus, une assurance de plus, dans le dur combat qu'ils mènent, que de savoir que l'opinion française, dans une large mesure, est avec eux pour le rapprochement des peuples et pour la Paix. Oui, nous en sommes sûrs, cela les soutiendra contre l'assaut furieux qui, en ce moment même, à l'aide des journaux que vous connaissez bien, est déchaîné contre le Gouvernement que préside M. Daladier, pour l'amener à tout prix à renoncer à ce qui a été son programme devant la Conférence du Désarmement. On l'accuse de trahison dans la presse vendue aux munitionnaires ; on le traîne dans la boue ; c'est donc le moment ou jamais, pour tous les pacifistes dignes de ce nom, de faire masse et d'affirmer qu'ils sont avec les hommes d'Etat qui veulent véritablement la paix par le désarmement matériel et moral.

Tout à l'heure, on vous parlait d'Hitler et de la menace hitlérienne. Eh bien ! malgré Hitler, malgré le régime à la fois odieux et ignoble qui asservit et abrutit l'Allemagne, nous croyons que le désarmement s'impose ; nous croyons que, par l'union des peuples qui sincèrement, généreusement, comme la France, veulent un avenir meilleur dans une organisation internationale meilleure, on arrivera à tenir en respect l'Allemagne fanatisée.

Aujourd'hui, il semble bien que cette union,

elle soit à peu près réalisée entre les Etats-Unis, la France, l'Angleterre et aussi la Russie. Ne parlons pas de l'Italie : son jeu, double ou triple, peut nous inspirer certaines inquiétudes. Cependant, d'une façon générale, il est évident qu'une entente de plus en plus confiante est en voie de rapprocher les peuples qui ont la primauté dans le monde et que, par conséquent, si cette entente se maintient, si elle se fortifie, l'Allemagne elle-même sera obligée de céder. La preuve, c'est qu'à en croire les dernières nouvelles, cette Allemagne dont les dirigeants, chaque jour, soufflent le chaud et le froid et tournent à tous les vents, dans les négociations officielles qui se poursuivent en ce moment à Genève, commence à devenir plus raisonnable. La température, telle que l'indique le baromètre international, serait aujourd'hui entre le variable et le beau fixe; M. von Neurath aurait apporté à M. Paul-Boncour, non sans doute des assurances formelles, mais des possibilités d'accord. Souhaitons qu'une nouvelle trahison ne se cache pas derrière ces dispositions plus favorables, et pour pousser à la roue, faisons entendre la voix de l'opinion publique, à Genève comme ailleurs!

Vous savez ce qui est arrivé, il y a quelques jours, en ce qui concerne les réfugiés juifs. Avec une dureté que tout le monde avait trouvée odieuse, l'Allemagne avait déclaré que non seulement elle entendait vouer au désespoir et à la misère tous les Juifs, tous les proscrits, jetés par elle sur les routes de l'exil, mais qu'elle interdisait à la Société des Nations de s'en occuper. Comme il fallait l'unanimité des votes pour qu'une décision de pitié pût intervenir, c'était l'échec des propositions des gouvernements hollandais et français qui demandaient que la Société des Nations, d'une façon internationale, assurât une aide quelconque aux victimes de la barbarie hitlérienne. Eh bien! l'Allemagne a eu honte, tout de même, de son geste de mauvaise humeur et de cruauté, et l'on annonce qu'elle a consenti à laisser la Société des Nations faire ce qu'elle voulait. Il y aura donc, l'Allemagne ayant daigné s'humaniser, une organisation internationale de secours qui fonctionnera sous le patronage et avec le concours des Etats membres de la Société des Nations!

Voilà un premier résultat. Je suis persuadé que l'effort pour le désarmement qui est la raison d'être de ce meeting, se fait actuellement en France et dans tous les pays. Cet effort, soyez-en convaincus, ne sera pas inutile. Il produira d'abord ce bénéfice que, grâce aux réunions qui, depuis quelques semaines, se tiennent un peu partout, grâce à tous ces Comités, ces Bureaux, ces Associations, ces Groupements, amenés à examiner les aspects si divers du désarmement, des esprits de plus en plus nombreux se seront familiarisés avec le plus épineux et le plus grave des problèmes. Et puis, tant de volontés unies n'exerceront pas en vain une action collective sur l'Allemagne. Quelles que soient les forces mauvaises qui égarent ce malheureux peuple, je suis per-

suadé que l'entente des hommes libres et justes, que la grande voix de l'opinion publique, si elles interviennent d'une façon suffisamment énergique, obligeront l'Allemagne à céder, si bien que nous aboutirons à une Convention de désarmement qui, sans nous donner, bien entendu, satisfaction complète, sera tout de même un commencement heureux de réalisation.

Oui, malgré toutes les difficultés et toutes les angoisses qui nous oppressent, c'est par des paroles de confiance et d'espoir que je veux terminer. Je suis persuadé que, par nos efforts qui, semble-t-il, se poursuivent sans succès apparent, nous arriverons à ce qui est notre vœu à tous : faire en sorte que nous puissions transmettre aux générations qui viendront après nous une France plus heureuse dans une humanité plus fraternelle! (*Applaudissements prolongés*).

M. Lacoste

Citoyennes, Citoyens,

Il faut que de la prochaine Conférence du Désarmement sorte une convention de réduction des armements avec ou sans la signature de l'Allemagne. C'est la signification du meeting de ce soir.

Il faut que cette convention sorte de la Conférence du Désarmement parce que, si nous enregistrons la carence de cette Conférence, l'Allemagne réarmera et la France se lancera, elle, dans la voie du sur-armement.

Il y a des gens à qui une telle perspective plaît. Vous savez qu'à l'heure actuelle, les efforts qui sont entrepris de la part de la France en relation avec d'autres pays sont entravés ici, à Paris, par une abominable campagne de presse. Des journalistes (et spécialement M. Pertinax, de l'*Echo de Paris*) lancent dans la circulation les bruits les plus faux et vont jusqu'à dire que les représentants qualifiés de la Pologne ont prétendu à Genève, dans des conversations importantes, que la France, en cherchant à tout prix à faire aboutir la Conférence du Désarmement, se lance dans une folie où la Pologne ne la suivra pas. Vous voyez quelle conséquence l'opinion publique, mal informée, peut tirer de pareils propos répandus par des hommes qui se prétendent patriotes...

Mais il faut aussi que de la Conférence du Désarmement sorte une convention de réduction des armements pour une raison singulièrement opportune : pour mettre un terme à la crise grave qui ravage le monde.

Il y a dans le monde des millions de chômeurs qui vivent dans l'anxiété du lendemain pour eux et pour leurs familles. Tous les producteurs du monde sont ruinés, tous les hommes qui n'ont que leur travail pour vivre sont dans l'angoisse du lendemain. Les nations se replient sur elles-mêmes et les nouvelles générations sans espoir occupent leur temps à jouer aux soldats dans les bandes hitlériennes et cherchent, en rêvant d'héroïsme, à donner un sens à leur vie.

D'autre part, les dirigeants de l'économie, pour essayer de sortir de cette crise qui opprime de plus

en plus les conditions de vie de tous les travailleurs, ont essayé de lancer des solutions internationales. Aucune n'a réussi parce que les éléments nécessaires pour créer à travers le monde la confiance, qui est absolument indispensable, n'existent pas.

Dans tous les pays, les industriels se jettent dans une course au prix de revient. Ils n'ont pas trouvé d'autres moyens. Il faut qu'ils abaissent les salaires, il faut qu'ils portent atteinte aux lois sociales, il faut qu'ils administrent ce qu'ils appellent les budgets de l'industrie et, dès l'instant qu'ils sont entrés dans cette voie, ils n'aboutissent qu'à un échec. Ils arrivent à diminuer encore la capacité de consommation de tous les travailleurs du monde, alors qu'on devrait précisément l'élever et la stimuler pour, tout au moins, absorber les stocks qui sont la cause de la crise actuelle.

Pourquoi se sont-ils lancés dans cette voie ? Parce que ni les peuples, ni les gouvernements n'ont eu le courage de se lancer dans la voie du désarmement. Cela veut dire qu'il faut opérer une pression sur les cent et quelques millions que tous les pays du monde, à l'heure actuelle, dépensent pour leurs armements ; que l'on soulage ainsi les contribuables, afin de donner aux ouvriers des moyens d'existence. On peut augmenter par là leur capacité de consommation, ce qui permettrait d'espérer une solution de la crise.

Dans un pays comme la France où les charges publiques écrasent littéralement l'économie, on ne pense pas assez que, si ces charges publiques sont aussi lourdes, c'est parce que les deux-tiers des impôts qu'un contribuable apporte sont consacrés à payer les conséquences de la dernière guerre et la préparation de la prochaine. (*Applaudissements.*)

Le désarmement, à l'heure actuelle, cela veut dire que vous allégez ce fardeau, que vous donnez un peu d'air, que vous permettez de respirer à ceux que ce fardeau écrase et que, aussi, vous réalisez dans le pays la confiance que tout le monde réclame sans avoir le moyen de la créer.

On dit : « L'argent se dissimule » ; personne ne veut sortir son argent et l'économie meurt. Mais les hommes, qui ont mis par devers eux quelque épargne, pourquoi voudriez-vous qu'ils la risquent, alors que la vanité des efforts pour le désarmement leur fait croire qu'on s'installe dans un régime d'insécurité continue ? Cela ne changera que le jour où ceux qui travaillent auront la certitude que leurs économies ne seront pas demain détruites dans une aventure que tout le monde pressent après l'échec de la Conférence — mais, en attendant, ils gardent leur argent.

La condition des producteurs et des travailleurs devient de plus en plus difficile. Pour faire repartir l'économie, il suffirait d'augmenter la capacité de consommation d'achat des masses laborieuses par tel ou tel procédé et, notamment, par ces grands travaux dont Bayet a parlé dans certains de ses articles. Mais avec quel argent ?

L'argent ne sort pas. L'argent ne peut pas sortir parce qu'on ne voit pas aboutir à l'heure actuelle les réductions internationales indispensables, spécialement en matière de désarmement...

C'est lorsque les peuples verront que l'on fait effectivement quelque chose, quand ils verront la France prendre l'engagement dont parlait tout à l'heure notre Président Basch et le réaliser, alors ils prendront confiance.

Citoyennes et citoyens, parmi toutes les raisons que l'on a exposées et qui militent d'une façon impérieuse en faveur d'une conclusion favorable de la prochaine Conférence du désarmement, il y en a une qui domine les préoccupations des masses, dans tous les pays et même dans les pays de dictature. Là aussi, bien qu'on impose un credo officiel, bien qu'on supprime la liberté d'expression, là aussi, les masses seront sensibles demain à une détente dans la crise économique qui, ne l'oublions pas, est la cause principale de la naissance, du développement et du succès du fascisme. (*Vifs applaudissements.*)

M. Albert Bayet

Mesdames, Mes chers Collègues,

En vous saluant ce soir, vous me permettez d'exprimer un regret, qui est certainement le vôtre : c'est que nous formons une assemblée choisie, sans doute, mais trop peu nombreuse. Il y a eu une époque où il suffisait de parler de désarmement pour qu'immédiatement le public afflue. Non seulement nous voyions arriver tous nos amis, mais nous voyions même souvent arriver des indifférents qui, sans participer à notre action de ligueurs, étaient tentés par ce mot même de désarmement. Aujourd'hui, il faut le dire franchement, nous n'avons même pas réuni tous les amis sur lesquels nous pouvions et devions compter.

Quelle en est la raison ? C'est, je crois, qu'il y a un malaise dans l'opinion et, il faut être franc, même dans l'opinion républicaine. On nous dit : « Désarmer, c'était très tentant, c'était très beau, quand on avait en face de soi une Allemagne dont on pouvait espérer qu'elle s'engagerait dans les voies de la paix. Mais, aujourd'hui, il y a Hitler, et il faudrait être aveugle pour ne pas se rendre compte que Hitler repaît ses troupes de la pensée d'une revanche. » Et alors, concluent nos interlocuteurs, est-ce au moment où l'Allemagne tout entière semble se dresser en vue d'une revanche prochaine, que la France doit désarmer ? Nous ne demanderions pas mieux — les peuples, victimes de toutes les guerres, ne sont pas suspects d'en vouloir de nouvelles — mais pouvons-nous raisonnablement, au moment où la guerre semble s'annoncer dans le pays d'en face, faire, nous, du désarmement ?

Eh bien ! c'est à cette objection que je voudrais répondre.

Si le désarmement de la France devait être une « concession » au régime hitlérien, oh ! je le dis très franchement, je n'en serais pas partisan. Seulement j'ai la conviction profonde que le désarmement est, au contraire, le meilleur moyen de contrecarrer le programme du hitlérisme, de briser sa force agissante. Supposons, en effet, que

demain la Conférence du Désarmement échoue. Que se passera-t-il ? Automatiquement, l'Allemagne réarmera. Ferons-nous la guerre pour l'en empêcher ? Non, même si les nationalistes étaient au pouvoir, ils n'oseraient pas tenter une guerre préventive, parce qu'on ne fait pas une guerre pour empêcher la guerre. (*Très bien ! Applaudissements*).

Alors?... Alors, il y a incontestablement, en France, des gens qui acceptent l'hypothèse d'un réarmement du Reich.

— « Que l'Allemagne réarme ? Eh bien, soit ! nous ne nous en réjouissons pas, mais enfin, nous contre-арmerons et tout ira bien. »

C'est là la thèse nationaliste. Avant de l'examiner, je vous demande de vous reporter en arrière. Pourquoi sommes-nous aujourd'hui réduits à discuter entre nous du désarmement ? Parce que l'Allemagne n'est pas complètement désarmée et que nous ne le sommes pas nous-mêmes. Mais, pourquoi l'Allemagne n'est-elle pas désarmée ? Pourquoi, en 1918, lorsque l'Allemagne était à terre, ne pas lui avoir imposé le désarmement total ? Il était alors parfaitement possible de lui imposer ce désarmement et c'était moralement juste, du moment qu'à ce désarmement aurait répondu le désarmement de la France. Cependant, au lieu de désarmer l'Allemagne, puis la France, on a décidé qu'il fallait donner à l'Allemagne une armée de métier. Quel est ce mystérieux « on » qui a pris cette décision ?

Quels sont les Français qui ont eu cette idée que nous pouvions prendre à l'Allemagne les colonies sur lesquelles nous n'avions aucun droit, mais que nous ne pouvions pas lui imposer de désarmer en même temps que nous ?

Vous avez répondu d'avance : ce sont les nationalistes ; ce sont eux qui ont armé l'Allemagne par une disposition expresse d'un traité, et, quelque temps après, ils ont trouvé que c'était peu, et à l'armée de 100.000 hommes ils ont ajouté une police armée, c'est-à-dire une seconde armée. Cette mesure, sauf erreur, était signée : Millerand.

UN AUDITEUR. — C'était pour combattre la révolution.

M. BAYET. — Comme vous le dites très bien, on mettait en avant l'idée qu'il fallait une armée pour combattre la révolution, mais il y avait autre chose. Il y avait cette idée que si l'Allemagne avait été complètement désarmée, on n'aurait pas pu ne pas désarmer la France. Un certain nombre d'hommes ont dit : « Nous aimons mieux que l'Allemagne ait 100.000 hommes à 200.000 hommes, pourvu que la France en ait 200.000 ou 400.000. » Et, parmi ceux qui parlaient ainsi, il y avait, c'est entendu, d'abord ceux qui vendent le matériel de guerre et que nous avons toujours trouvés sur notre route ; et il y avait aussi les militaires de carrière, les officiers — je le dis sans ironie — qui avaient des places, des grades, des postes et qui se disaient comme il est humain : « Si on désarme, qu'allons-nous devenir ? »

Une politique sage aurait affecté ces soldats

de carrière à des besoins pacifiques. Mais alors ce n'était pas la sagesse qui régnait, c'était le nationalisme. De telle sorte que, quand nous nous demandons pourquoi se pose aujourd'hui le problème du désarmement, nous sommes obligés de répondre : parce qu'il y a eu des nationalistes français qui, plutôt que de désarmer l'Allemagne d'abord et la France ensuite, ont préféré réarmer l'Allemagne ! (*Applaudissements*).

A ces nationalistes qui, une fois déjà, ont réarmé le Reich, allons-nous permettre de faire prévaloir une politique qui aurait pour effet de le surarmer ? Voilà tout le problème.

De même que jadis les munitionnaires ont fait une armée allemande pour avoir une raison de maintenir une armée française, de même aujourd'hui ils annoncent l'échec de la Conférence du désarmement pour qu'au surarmement du Reich réponde un surarmement français. A nous de contrecarrer la manœuvre !

On nous traite, bien entendu, d'antipatriotes. Mais, même si l'on se place uniquement au point de vue français, n'est-ce pas notre intérêt le plus immédiat, le plus évident, d'aboutir à un accord sur des réductions d'armements ? Si la course aux armements reprend, n'est-ce pas un fait que l'Allemagne est plus peuplée que la France ? N'est-ce pas un fait qu'elle dispose d'un outillage industriel supérieur ? N'est-ce pas un fait encore qu'elle vit dans une sorte de fièvre qui excite ses sentiments bellicistes ? Y a-t-il un homme raisonnable, un seul, qui, voyant ces faits, puisse envisager d'un cœur léger un nouveau duel d'armements entre la France et l'Allemagne ? En même temps que la justice et l'humanité nous font du désarmement commun une obligation morale, l'intérêt immédiat de notre pays en fait une mesure de salut.

A peine est-il besoin d'ajouter qu'une politique de désarmement commun ne peut être poursuivie que sous un contrôle précis, efficace, permanent. On ne peut désarmer avec assurance que si l'on a la certitude que le voisin en fait autant. Pour dire toute ma pensée, je me méfie, non du peuple allemand, mais des nazis ; je me méfie quand j'entends retentir outre-Rhin des hymnes à la violence, à la guerre, quand le chancelier von Papen invite les jeunes Allemands à ne pas mourir dans leur lit. C'est pourquoi j'approuve pleinement le Gouvernement français d'avoir réclamé l'organisation d'un contrôle qui fût un contrôle réel. Ce contrôle n'a rien de blessant pour les Allemands, puisqu'il serait le même pour tous, puisqu'il s'appliquerait à nous aussi bien qu'à eux. Je pense que nous devons être unanimes à le réclamer, parce que plus le contrôle sera efficace, plus on pourra s'avancer loin et vite dans la voie du désarmement.

Un mot, en terminant, sur ces munitionnaires que nous trouvons dressés contre nous chaque fois que nous parlons de désarmement commun. Je n'ai garde de dire qu'ils forment tout le parti nationaliste ; il y a parmi les nationalistes des milliers de braves gens tout à fait désintéressés.

d'hommes candides, trop candides. Mais nous ne faisons que constater un fait quand nous disons qu'il y a aussi, chez nous comme dans les autres pays, des hommes qui vivent soit de la guerre, soit de la préparation de la guerre, des hommes qui, entre 1914 et 1915, ont ramassé des fortunes dans le sang des morts et qui, si rien n'est changé, en ramasseront d'autres dans la course aux armements.

C'est pourquoi il faut qu'il y ait un changement. Il faut qu'il devienne à jamais impossible que la guerre, qui n'apporte aux peuples que souffrances, deuil et désespoir, apporte à quelques-uns l'argent, le luxe, l'opulence. Il faut qu'il devienne à jamais impossible que des intérêts privés s'agitent derrière les problèmes dont dépend la vie de millions d'hommes. Le bruit court que le Gouvernement a introduit dans son projet de redressement financier une première mesure contre les munitionnaires. Si c'est vrai, nous devons l'en féliciter. Nous devons demander inlassablement que cette première mesure soit suivie, chez nous et à l'étranger, de mesures plus larges : car, le jour où il y aura dans le monde moins d'hommes qui vivront de la guerre, il y aura moins d'hommes qui en mourront. *(Applaudissements.)*

M. Belin

Mesdames, Citoyens,

Le Bureau de la C.G.T. a accepté l'invitation qui lui était formulée par la Ligue des Droits de l'Homme, car l'organisation ouvrière que je représente ici ce soir considère qu'elle ne doit être absente nulle part lorsqu'on l'appelle pour soutenir une action qu'elle a faite sienne, et qu'elle poursuit sans désespérer depuis déjà des années.

Quand on examine l'actualité, au travers des considérations multiples qui dominent la chose sociale, on découvre qu'il y a deux éléments essentiels, deux pôles d'activité : le phénomène économique et le phénomène de la paix.

Aujourd'hui, les hommes sont soucieux de rétablir un ordre économique nouveau. Ils sont aussi anxieux de la paix, et c'est autour de ces deux idées que la plus grande part d'activité humaine se déploie aujourd'hui.

Lorsque nous examinons le problème de la paix, il convient de ne pas verser dans une erreur facile, commune aux hommes. Il convient de ne pas verser dans le verbalisme, et il convient de saisir les faits eux-mêmes. Tout ce qui ne s'applique pas directement aux faits est faux. Il faut incliner l'action sur les faits et lorsqu'on examine le problème de la paix et de la guerre, c'est en fonction de cette nécessité de saisir le fait que nous devons agir.

Lorsqu'une organisation comme la nôtre prend souci d'un tel problème, vous vous doutez sans doute qu'elle rencontre des courants divers. C'est que lorsqu'on groupe des centaines de milliers d'hommes, il est fatal que l'on rencontre des opinions divergentes, et précisément, dès l'instant

que l'on s'en tient aux faits, que l'on ne permet pas à la logique du raisonnement de prendre le pas sur la logique des faits, on réussit cependant à regrouper toutes les bonnes volontés en un faisceau unique.

C'est ainsi que le dernier Congrès de la C.G.T., qui s'est tenu il y a quelques jours, a réalisé sur le problème de la paix une quasi unanimité.

Qu'avons-nous dit cependant ? Je suis ici, je pense, pour vous dire ce que nous avons décidé. Si je m'en tiens aux déclarations que j'ai entendues, il apparaît bien que sur les thèmes essentiels, il y a entre la Ligue et la C.G.T. un accord qui m'apparaît total. Par conséquent, en vous disant l'action que nous entendons mener, je pense que nous tomberons facilement d'accord pour dire que cette action nous pouvons la mener en commun. Nous avons dit : il faut organiser la paix. Et nous avons ajouté en même temps : il y a une autre nécessité qui est de lutter contre la guerre. Car les efforts qui se déploient présentement, et qui tendent à constituer l'embryon d'un statut international, sont susceptibles de ne pas aboutir. Nous savons très bien que si la Conférence échoue, si tous les efforts en faveur du désarmement viennent à ne pas aboutir, et que la course aux armements reprenne, il y aura au bout de cette course un précipice qui sera la guerre.

Organiser la paix, cela veut dire, sans doute, travailler à réaliser le désarmement matériel. Ce sur quoi je voudrais marquer d'une façon plus insistante la nécessité dans laquelle nous sommes tous de tenter un effort, c'est de réaliser ce désarmement dans les conditions qui ont été dites à cette tribune, en insistant sur cette notion obligatoire du contrôle international permanent.

Contrôle permanent, contrôle automatique, c'est quelque chose qui doit se réaliser sans délai, et il est bien évident qu'aucune clause d'amour-propre ne peut être mise en avant par aucun pays pour se refuser à une opération qui vise à contrôler la réalité du respect des engagements pris.

Je voudrais également insister — car c'est là une des actions en faveur de laquelle la C.G.T. a produit le plus gros effort — sur la suppression de la fabrication privée des armes. Vous savez que notre Secrétaire général a eu la charge de défendre à Genève, devant la Commission spéciale, la thèse du Gouvernement français concernant la suppression de la fabrication privée des armes. On a fortement insisté tout à l'heure sur ce problème. Je voudrais cependant indiquer que, s'agissant de ce point, il est absolument inadmissible que les choses restent en l'état. Lorsqu'il s'agit d'une chose aussi délicate, lorsqu'il s'agit de questions dont les conséquences sont si graves, il ne se peut pas que le libéralisme total dont bénéficie aujourd'hui les fabricants d'armes puisse être maintenu. Il est notoire que l'art suprême en matière commerciale, c'est de créer des besoins pour les satisfaire. Comment les marchands de canons méconnaîtraient-ils cette règle ? Comment, pour accroître leur chiffre d'affaires, ne seraient-ils pas portés à créer des besoins de défense nationale ?

Voilà pourquoi il faut débarrasser le terrain de la Paix de ces difficultés. Il faut enfin que les réquisitoires qui ont été prononcés depuis des années contre les fabricants d'armes, et qui ont trouvé leur écho dans le Traité de Versailles lui-même, il faut qu'ils aient leur suite logique et le seul aboutissement possible, c'est la condamnation de ces gens, c'est le contrôle par la nation elle-même du commerce des armes. (*Applaudissements.*)

Désarmement matériel, mais aussi, en même temps, désarmement moral, car il serait vraiment vain de détruire les canons, et de briser les fusils si, dans le même temps, l'on ne désarmait pas les esprits. Le désarmement moral est un problème fort délicat. Il faudra beaucoup de temps pour le réaliser. Mais il est évident que la première action qui aboutira au désarmement moral, c'est de faire disparaître les faits sur lesquels le bellicisme et l'esprit de revanche prennent corps. Il y a donc lieu de voir ce que contiennent les traités de paix actuels et de déterminer si certaines clauses ne sont pas telles qu'elles empêchent ce désarmement moral.

Il y a sur ce point un premier effort à faire, et il ne s'agit pas de savoir avec qui nous discuterons de ces questions, il faut qu'elles soient posées et qu'elles soient résolues.

Il faut, en effet, chercher à comprendre l'esprit allemand. Il n'est que de se souvenir. Le hasard d'une promenade m'a mené hier devant une boutique de marchand de vieux livres. J'ai découvert dans un recueil de pensées de Théophile Gautier, une phrase devant laquelle je suis resté pensif un moment. Il déclarait : « *La gentillesse dont parle Montaigne a aujourd'hui disparu. Le monde a changé de face et nous allons, dans nos écoles, apprendre aux enfants la haine du Prussien...* » C'était écrit en 1871. Mais vous souvenez-vous encore des paroles officielles prononcées à la tribune de la Chambre française en novembre 1918 ? Le Président se levait et disait : « *Il y a 47 ans que nous attendions cette heure bénie.* » Cela doit avoir pour nous une certaine signification. Ah ! sans doute, d'autres Français disaient au même moment : « *Il y a 52 mois que nous attendions cette heure bénie.* » Les uns attendaient la paix. Et les autres la revanche.

Cette connaissance d'un état d'esprit qui fut hier celui de notables français doit nous aider à comprendre l'état d'esprit qui règne aujourd'hui de l'autre côté du Rhin.

Voyez-vous, la question ne semble pas facile, mais il y a évidemment, ou bien désespérance, ou bien l'espérance et l'effort à faire pour amener des résultats.

Il faut qu'entre les Etats s'établissent des règles qui ne soient pas en fonction des traités réalisés de vainqueurs à vaincus, mais établies sur l'égalité des droits, sur l'égalité des devoirs, et sur ce sentiment humain qui doit dominer toutes les relations entre les hommes de quelque nationalité et de quelque continent qu'ils soient.

Ces peuples, égaux en droits et en devoirs, doivent accepter l'autorité d'une juridiction internatio-

nale destinée à régler tous les conflits internationaux.

On aborde là encore des problèmes auxquels il n'est pas toujours facile de donner des réponses. Quand on se penche notamment sur la question de savoir comment sera défini l'agresseur, on aborde un problème dont la solution n'est pas aisée. Ce n'est pas pour cela qu'il faut renoncer, au contraire.

L'embryon de cette juridiction internationale, arbitrant obligatoirement les conflits internationaux, n'est-ce pas à Genève qu'on le trouve ? Il faut donc maintenir notre confiance dans la Société des Nations, développer son autorité, accroître son prestige et la défendre contre ses détracteurs.

Défendre la Société des Nations ! Ce n'est pas devant une telle assemblée que cela est nécessaire. Mais il n'est pas inutile que la Société des Nations soit défendue d'une façon plus générale et que, par delà ces murs et votre propre pensée, il soit assuré une défense des principes sur lesquels est fondée la Société des Nations.

Sans doute, celle-ci n'a pas donné toutes les espérances que l'on attendait d'elle. Sans doute, l'esprit international ne l'anime pas, et l'esprit international l'anime moins aujourd'hui qu'hier, en raison des difficultés qu'elle rencontre. Est-ce à dire que la Société des Nations doit être condamnée, et que l'on doive s'abandonner à cette espèce de lassitude qui a gagné certains de ses thuriféraires ?

J'avais récemment l'occasion de dire que la Société des Nations était une œuvre qui était à son début, qu'elle était fondée sur une grande espérance et qu'on ne pouvait pas la juger à ses performances actuelles.

Les efforts des pacifistes doivent tendre à organiser la Société des Nations, à lui donner l'autorité qu'elle n'a pas encore. Elle doit devenir le centre de la Paix. Elle le sera quand les gouvernements qui s'y rassemblent, venant de tous les points de l'horizon, seront animés d'un esprit internationaliste. Devant leur Société, les Nations doivent abandonner une partie de leur superbe souveraineté. A ce prix naîtra une souveraineté internationale sur laquelle se bâtira la Paix. Peut-être faudra-t-il démocratiser quelque peu l'organisme de Genève. Peut-être faudra-t-il créer une plus effective égalité des Nations, et rendre exécutoires des décisions prises à la seule majorité. Mais qui n'aperçoit en définitive que la Paix ne peut être que par le maintien et le développement des organismes internationaux, et que les balbutiements actuels ne sauraient entraîner une condamnation, mais au contraire qu'ils doivent justifier notre action en vue de hâter la venue d'une maturité nécessaire. Car ce que nous voulons, ce n'est pas une Paix qui s'abrite derrière des poudrières ou qui se cache au plus profond des fortifications souterraines.

Nous voulons une paix définitive et vous rêvez aussi, j'en suis sûr, d'une paix plus large qui soit totale et telle que nulle préoccupation de sécurité ne vienne jamais plus effleurer vos esprits. Nous voulons dormir sur nos deux oreilles et avec nos deux yeux : voilà la paix que nous voulons.

C'est évidemment une noble ambition. Il n'est pas sûr que nous réussions cette paix. Et c'est ici que la C.G.T. se souvient d'une loi qu'elle a faite sienne, une loi dont on vérifie toujours qu'elle est exacte : que la classe ouvrière n'obtiendra quelque chose que par ses efforts personnels. Et alors, se référant à cette règle, la C.G.T. dit que si tous les efforts pour la paix venaient à échouer, elle se dresserait encore contre la guerre.

Dès l'instant où elle sentirait que la catastrophe est toute proche, la C.G.T. agira contre la guerre. La C.G.T. a pris l'engagement d'adresser, en cas d'un conflit imminent, au Gouvernement, quel qu'il soit, une série d'avertissements qui revêtiront des formes diverses, et qui pourront aller jusqu'à la grève générale, afin de marquer que, s'agissant du problème de la guerre qui, pour l'ensemble du pays, est simplement une question de vie ou de mort, afin de marquer que nous sommes décidés à ne tolérer aucune faute.

Et nous avons voulu prévoir plus loin.

Nous nous sommes dit que tous ces efforts pourraient être vains et que nous pourrions nous trouver en présence d'un conflit. Nous nous sommes donné une règle précise. Si l'on se trouvait lancé dans un conflit, notre organisation devrait maintenir complètement son indépendance, elle devrait immédiatement, si elle avait été écrasée, se reconstruire, et poursuivre immédiatement, aussi bien sur le plan national qu'international, tous ses efforts en vue de la cessation des hostilités.

C'est un programme qui comporte encore sa part d'imprévu, mais il a été établi avec ce souci de serrer les faits de près. L'on éprouve toujours quelque difficulté lorsqu'on veut réaliser, surtout dans un pareil domaine, une ligne d'action qui réponde par avance à toutes les circonstances qui peuvent se présenter.

Ce plan d'action que nous avons établi, nous l'avons fait de bonne foi. Si nous sommes brisés, tant pis.

Et puis d'abord, au-dessus de ces considérations, il faut se dire à soi que le problème immense de la paix ne sera résolu que par la plus grande volonté de tous les hommes de bonne volonté, par un effort de tous vers le mieux, vers une humanité meilleure.

Mais il y a tout de même un grand espoir. L'on conçoit enfin qu'il soit possible de défendre l'idée d'une paix universelle et c'est déjà un immense progrès. L'idée de paix n'existait qu'à travers des mystiques particulières, religieuses ou impérialistes, qui, sans doute, se sont efforcées de réaliser une paix relative et partielle. Aujourd'hui, nous voulons la paix universelle qui fera que tous les hommes, avant d'appartenir à une nation, connaîtront qu'ils relèvent de l'Humanité, que tous les hommes sont frères par delà les frontières, et que le droit à la vie est sacré.

On en revient ainsi à une formule qui ne se discute pas parce qu'elle est la morale même : « Tu ne tueras point ! » C'est notre formule. (*Applaudissements.*)

M. Sicard de Plauzoles

Mesdames, Messieurs,

Après les exposés que vous venez d'entendre, il ne reste plus rien à dire. Et c'est l'heure de prendre la résolution qui sera transmise en votre nom au Comité de Genève. C'est à vous de dire maintenant ce que vous voulez, ce que vous avez décidé dans le fond de vos consciences. Voulez-vous la guerre, voulez-vous la paix ? Si vous êtes de ceux qui veulent la guerre parce que vous pensez que la guerre est le seul moyen d'assurer la grandeur, la gloire et la prospérité de la patrie, il faut des armements. Mais je me permettrai de vous rappeler un mot malheureux d'un homme politique français : « Le fer appelle l'or ! » Et je vous dirai : « Consultez l'histoire la plus proche : le fer appelle la foudre et la ruine. »

Si, au contraire, vous voulez la paix, vous pensez peut-être que pour assurer cette paix il faut assurer en même temps, par un armement puissant défensif, la sécurité nationale. Mais je me permettrai de vous faire observer que l'on raisonne toujours en manière d'armements comme si la guerre de demain devait être semblable aux guerres passées.

Les armements sont dangereux parce qu'ils entraînent nécessairement la course aux armements, qui aboutit fatalement à l'étincelle qui déchaîne le conflit.

Les armements défensifs apparaissent de plus en plus comme illusoire. Pensez-vous que les citadelles puissent empêcher les flottes aériennes de venir semer la mort dans les cités les plus lointaines ? Pensez-vous que des milliers ou des millions d'hommes armés puissent arrêter des avions passant à des hauteurs inaccessibles, porteurs d'instruments de mort dont vous ne soupçonnez pas la puissance.

Et désastreux sont ces armements pour la nation : car enfin, elle ne consiste pas seulement, la défense nationale, à hérissier les frontières de fortifications, à armer les citoyens contre l'étranger. Toujours j'ai pensé, en voyant les Etats consacrer la plus grande part des ressources nationales à ces armements, à un chef de famille possédant un domaine et qui, par crainte des voleurs, accumulerait les moyens de défense, mais qui, dans le même temps, laisserait tomber sa maison en ruines, ses enfants sans soins et sans éducation. Et c'est l'image même de notre société moderne, où nous gaspillons de la manière la plus illusoire tous nos moyens d'action, alors que nous oublions de lutter contre les ennemis permanents de l'espèce humaine, que nous négligeons les moyens d'améliorer notre espèce et ses conditions d'existence : l'éducation, l'hygiène, la défense contre les fléaux sociaux.

Et voilà pourquoi, je pense que si l'on raisonne sainement, on doit se dire que la préparation à la guerre, c'est une illusion et un danger et que nous devons souhaiter, demander, exiger le désarmement, et donner l'exemple du désarmement.

Ah ! sans doute, il n'y a pas seulement, comme l'ont dit les orateurs précédents, le désarmement matériel. Il faut apaiser les haines, il faut désar-

mer les cœurs et les consciences. Il faut arriver au désarmement moral, mais je crois que pour arriver à ce désarmement moral, il ne faut pas discuter sur le passé, il ne faut pas se jeter d'un côté à l'autre des frontières des reproches souvent justifiés, il faut que les peuples s'accordent une amnistie réciproque et qu'ils fondent une humanité nouvelle en abolissant le passé.

Enfin, l'organisation collective de l'humanité contre la guerre, il me semble qu'elle est réalisable en dehors des moyens où on la cherche actuellement. C'est par les sanctions morales et surtout, je pense, par les sanctions économiques organisées, que lorsqu'un Etat oubliera le devoir de solidarité qui le lie à tous les autres Etats, ceux qui veulent maintenir la paix pourront obliger effectivement l'Etat criminel à déposer les armes, car les sanctions économiques peuvent jouer avec une puissance qui n'a jamais été expérimentée.

Et maintenant, je répète ma question : Voulez-vous la guerre ? voulez-vous la paix ? voulez-vous le désarmement ? Je suis convaincu, quant à moi, que vous voulez la paix, que vous ne voulez pas risquer que la guerre sorte des moyens de défense préventive que l'on croit nécessaires et que, par conséquent, vous voulez le désarmement le plus complet qui soit possible entre toutes les nations et qu'évidemment, vous voulez aussi que ce désarmement soit contrôlé et qu'avec ce contrôle, vous réclamerez l'organisation de la sécurité par la mise en jeu des sanctions économiques.

Voici la résolution que nous vous proposons :

« Les citoyens, réunis le 11 octobre, sur l'invitation de la Ligue des Droits de l'Homme, expriment leurs vœux les plus ardents pour le succès final de la Conférence du Désarmement et pour la conclusion d'une convention reconnaissant à tous les Etats l'égalité de statut et comprenant au moins les mesures suivantes :

- 1° *L'abolition dans un délai donné des « armements agressifs », y compris les armements aériens ;*
- 2° *La limitation des dépenses militaires ;*
- 3° *Une organisation permanente assurant un contrôle rigoureux des armements, de leur fabrication et de leur commerce et l'interdiction pour tout Etat de réarmer ;*
- 4° *La sécurité pour toutes les nations contre une agression éventuelle.*

C'est là, je pense, Mesdames et Messieurs, le minimum de ce que nous devons demander. Nous souhaitons bien plus et nous voulons bien davantage. Nous vous demandons de vous rallier à cette formule parce que c'est celle qui sera la mieux accueillie par ceux qui ont à prendre maintenant une résolution dont nous souhaitons qu'elle soit véritablement la résolution d'hommes conscients de leur responsabilité.

Vive la Paix ! A bas les armements ! (*Applaudissements.*)

UN AUDITEUR. — Je demande un additif : l'abro-

gation de l'article 231 par lequel on reconnaît l'Allemagne seule responsable de la guerre.

M. EMILE KAHN. — Je ne prends la parole que pour une indication de fait. Nous partageons tous l'opinion qui vient d'être exprimée. Nous avons tous prononcé à maintes reprises la condamnation de l'article 231. Mais est-ce de cela qu'il s'agit aujourd'hui ?

Notre collègue Prudhommeaux vous a expliqué très clairement quel est l'objet du vote qu'on vous demande. Il s'agit de rassembler à Genève, pour les présenter à la Conférence, des résolutions uniformes. Ces résolutions traduisent la volonté commune de citoyens de différents pays, qui peuvent n'être pas d'accord sur tous les points, mais qui sont d'accord du moins sur un minimum immédiatement exigible.

Chacun est donc appelé à faire un sacrifice. Pour que l'effet collectif, massif, puisse être obtenu, nous devons faire abstraction de nos préférences particulières.

A l'heure présente, vous avez à choisir entre l'expression d'un sentiment particulier, juste sans doute mais isolé, et l'adoption d'une résolution commune, rassemblant sur un programme minimum le maximum d'adhésions, de façon à peser sur le sort de la Conférence. (*Applaudissements.*)

M. SICARD DE PLAULOLES. — Nous condamnons une fois de plus l'article 231 qui a toujours été condamné par la Ligue des Droits de l'Homme. Nous sommes d'accord là-dessus et je vous demande que ceux d'entre vous qui sont d'avis de voter le texte qui vous a été présenté veuillent lever la main.

(*La résolution est adoptée à l'unanimité moins 1 voix.*)

APRES LE RETRAIT DE L'ALLEMAGNE

ERRATUM. — Page 604, la moitié de la dernière ligne ayant tombé, nous prions nos lecteurs de rétablir ainsi la dernière phrase :

« La Fédération internationale des Ligues des Droits de l'Homme déclare s'associer aux vues d'ensemble exposées dans la résolution de la Ligue française et insiste sur le devoir impérieux, pour toutes les démocraties, de resserrer leur union pour la défense de la Société des Nations. »

CONGRÈS NATIONAL DE 1933

Compte rendu sténographique

Prix de souscription : 12 francs

On souscrit au siège de la Ligue, 27, rue Jean-Dolent, Paris (14^e), C. C. 218-25. Le prix du volume sera augmenté ultérieurement.

A LA MÉMOIRE DE BLASCO IBAÑEZ (1)

Par A.-Ferdinand HEROLD

Mesdames, Messieurs,

Il est des hommes qui ajoutent à la gloire de leur pays non pas par des victoires sanglantes, aussi funestes aux vainqueurs qu'aux vaincus, mais par la vigueur de leur intelligence, par leur constant désir de connaître le monde, d'en observer les formes et d'en comprendre les raisons. Parmi ces hommes-là, nous devons célébrer Vicente Blasco Ibañez : il ne fut pas seulement, comme on l'a dit déjà, un grand Espagnol, il tient une place éminente dans l'assemblée des citoyens qu'anima l'amour de la vérité, de la justice et de la beauté, et vers lui montera toujours la reconnaissance de ceux qui aspirent aux pensées libres et nobles.

Vicente Blasco Ibañez naquit à Valence en 1867. Il étudie le droit, se fait inscrire au barreau, mais il ne tarde guère à tenter l'aventure littéraire. Ses romans lui valent bientôt la plus saine renommée. Qui ne connaît *La Tragédie du Lac*, *Dans l'Ombre de la Cathédrale*, *Arènes sanglantes*, *Les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse*, *Mare nostrum* ? Ces livres ont été traduits, je crois, dans toutes les langues, et des adaptations dramatiques, musicales, cinématographiques les ont rendus populaires.

Ce qu'il veut, avant tout, c'est créer des œuvres qui donnent l'impression de la vie. « Pour le roman, disait-il, la seule qualité qui importe, c'est celle en vertu de laquelle le lecteur oublie qu'il a sous les yeux une histoire inventée et croit véritablement assister au spectacle d'une action qui se déroule devant lui. »

Cet homme, épris de la vie multiple, ne se confine pas dans son pays. Ce pays, certes, il l'aime, il en connaît le passé, il en exalte les grandeurs, mais il n'en ignore pas les faiblesses. Il souhaite à l'Espagne le plus bel avenir, et il sait qu'aujourd'hui c'est par l'étude éclairée des contrées et des peuples qu'un homme se rend le plus utile au coin de terre où le sort l'a fait naître. « Je suis un homme qui vit », écrivait-il à un ami. Et il court les routes du monde. On le voit en Amérique, au Japon, en Chine. Il aborde dans l'Inde, et là, il essaie de ne point s'égarer dans les détours ténébreux des philosophies et des religions. Il voit le Soudan, il voit l'Égypte, et, de son long et beau voyage, il garde le souvenir d'un rêve, mais d'un rêve qui le guidera vers l'action vigoureuse et féconde.

Comment Blasco Ibañez se serait-il réfugié dans cette tour trop célèbre, dans cette tour isolée d'où l'on contemple, un sourire méprisant aux lèvres, les troubles de la vie quotidienne ? Comme, chez nous, Lamartine et Victor Hugo, jadis, et, en des temps

plus proches, en des temps que beaucoup d'entre vous ont connus, Emile Zola et Anatole France, il se jette dans les luttes civiques. Il ne dédaigne pas les mandats électifs : pendant six législatures, il siège aux Cortès. Sans relâche, il combat la monarchie, qu'il rend responsable de la misère espagnole. Il est poursuivi, condamné, il connaît la prison, il connaît enfin l'exil, après que des manœuvres obscures, que lui-même eut le courage de dénoncer, eurent infligé à l'Espagne la plus ignorante, la plus grossière, la plus vile des dictatures.

Au temps où il avait trouvé, dans la France démocratique, un asile respectueux, j'ai eu la joie de le rencontrer souvent. C'était chez une femme admirable, héritière des grandes traditions républicaines, chez Aline Ménard-Dorian. Elle accueillait, avec la grâce la plus amicale, les proscrits, qu'ils vinssent d'Italie, d'Espagne, ou de quelque autre pays où la parole ne fût pas libre.

Quel plaisir on avait à causer avec Blasco Ibañez ! Son intelligence, toujours éveillée, se manifestait en la moindre de ses paroles, et, quand on le quittait, on sentait qu'on avait perdu un peu d'ignorance. Et je l'ai entendu parler en public. Je n'oublierai jamais l'accent généreux et magnifique qu'il prêtait à la langue riche et sonore en laquelle il s'exprimait. Il parlait en prophète.

« La dictature ne se maintenait que par l'oppression de la pensée. Elle ne supprime pas seulement les journaux qui lui déplaissent, nombreux sont les livres dont elle ne tolère ni la vente ni l'impression : il est des philosophies dont l'existence même ne doit pas être soupçonnée d'un peuple asservi. Elle ne veut pas que les Espagnols s'instruisent. Il faudrait créer en Espagne des milliers d'écoles : la dictature et la monarchie ne songent qu'à la parade. Qu'elles entretiennent un vain prestige, elles sont satisfaites. Mais il est fatal que disparaisse un régime incompatible avec la dignité de la nation. L'Espagne chassera ceux qui la tiennent sous le joug. L'Espagne abolira la monarchie. L'Espagne proclamera la République. L'Espagne veut la République, la République qui créera des écoles, qui ouvrira des Universités. La République espagnole sera une république laïque, où chacun sera libre de dire et d'écrire sa pensée et sa foi. L'Espagne abattra la tyrannie. »

Ainsi parlait, il y a neuf ans, Blasco Ibañez. Il ne se trompait point. Le peuple espagnol s'est délivré. Il a donné à d'autres un exemple de conscience, de bravoure et de fierté. Et, en ce jour où l'on consacre votre mémoire, à vous, Vicente Blasco Ibañez, à vous, dont l'œuvre reste toujours vivante, à vous, le grand écrivain, à vous, le puissant éducateur, à vous, l'homme probe et libre, tous ceux qui croient encore à la beauté créatrice de la démocratie sont heureux d'apporter un solennel hommage.

(1) Discours prononcé au nom de la Ligue Française des Droits de l'Homme à la cérémonie de translation des cendres de Blasco Ibañez, à Menton, le 26 octobre 1933. — N.D.L.R.

SUR L'INCENDIE DU REICHSTAG

On trouvera, dans les lignes qui vont suivre, un parallèle entre les déclarations des témoins au procès de Leipzig et de Berlin et les indications primitivement données par la presse allemande dans les jours qui ont suivi l'incendie du Reichstag.

Tous les journaux socialistes ayant été interdits aussitôt après cet événement, et les autres se trouvant sous le contrôle effectif de la censure, on peut considérer comme officieuses toutes leurs indications d'alors.

A. Déclarations contradictoires concernant Van der Lubbe

1° Lors de l'arrestation de van der Lubbe on constata qu'il possédait une carte du Parti Communiste hollandais (« *Generalanzeiger de Dortmund* du 28-2-33). D'après les déclarations récentes de Pöschel, le fonctionnaire qui a procédé à l'arrestation, il n'aurait trouvé sur l'accusé qu'un passeport hollandais. (Compte-rendu de l'audience du 14-10-33).

2° En outre, il avait été affirmé dans les premières informations que van der Lubbe avait avoué être membre du Parti Communiste hollandais (Service Officiel de la presse prussienne, *Gazette de Cologne* du 28-2-33).

Au cours de la déposition qu'il a faite en personne devant la Cour de Leipzig, le Commissaire de police Heisig a considérablement atténué cette affirmation. Il s'est contenté de la déduire des propos tenus par van der Lubbe. (*Berliner Tageblatt* du 29-9-33).

A la question de l'avocat général Werner : « A-t-il déclaré appartenir à un parti politique ? » le commissaire Heisig a répondu : « Au début, non ; mais il est bientôt ressorti de ses paroles, qu'il professait de la sympathie pour les idées communistes. (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 28-9-33).

En fait, van der Lubbe a quitté le Parti communiste hollandais dès 1931 à la suite de conflits répétés. (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 28-9-33).

A la question précise posée par le Président : « Etes-vous communiste ? » il a répondu : « Non » (*Gazette de Francfort* 22-9-33).

3° D'après l'assertion du Commissaire Heisig. (*Deutsche Allgemeine Zeitung* 14-3-33), van der Lubbe s'est introduit dans le Reichstag par escalade, assertion encore maintenue à l'heure présente. A cela s'oppose le fait qu'à la suite d'un accident du travail où il a reçu de la chaux dans les yeux, van der Lubbe a la vue extrêmement courte et qu'il est souvent qualifié de demi-aveugle. Le dommage subi par lui a été tel qu'on lui a accordé de ce chef une pension d'invalidité. Fait curieux, lors de l'audience de reconstitution sur les lieux, Van der Lubbe n'a même pas été invité à escala-

der le mur du Reichstag : c'est un sergent de ville que l'on a mobilisé à cet effet.

4° En contradiction avec tous les autres journaux allemands, le seul « *Völkischer Beobachter* » du 28 février 1933 a rapporté le fait suivant : « L'accusé a été amené au Commissariat de la Porte de Brandebourg. Là on a trouvé dans sa poche un passeport hollandais au nom de *van Dergen*, âgé de 24 ans ».

Il y a lieu de rapprocher cette affirmation du témoignage apporté par le bourgmestre Keil de Brockwitz. Celui-ci a déclaré inexacte l'indication fournie par lui, selon laquelle van der Lubbe aurait fréquenté les milieux nationaux-socialistes de Sörnnewitz, au cours de l'été 1932, et aurait été notamment hébergé par le militant nazi Sommer.

L'homme en question se serait appelé van Dergen ou Bergen.

Sans doute, d'après l'observation menaçante du Président : « Vous êtes bien socialiste » Keil s'est-il déclaré convaincu qu'il n'y avait pas identité de personne entre van der Lubbe et le visiteur d'alors... (Compte rendu d'audience du 22-9-33). Mais comme l'intéressé n'a pas été entendu par le tribunal on ne saurait écarter l'hypothèse d'une identité possible.

Par là, et contrairement aux affirmations qui prétendent établir un lien entre les communistes et Van der Lubbe, l'idée d'un lien entre l'accusé et les nazis, devient vraisemblable.

B. Déclarations contradictoires concernant Torgler

5° D'après l'information donnée dans la « *Correspondance C. N. B.* » du 28-2-33, Torgler a quitté précipitamment le Reichstag le soir de l'incendie, en compagnie d'un autre député.

Selon ses propres indications, qui n'ont pas été contredites, Torgler est sorti du Reichstag avec le député Koenen et la secrétaire Mille Rehme. Celle-ci est dotée d'un solide embonpoint; en outre elle souffrait ce jour-là d'une attaque de phlébite. (*Gazette de Francfort* du 5-10-33). D'autre part, à la question de l'avocat Sack : « Pouvez-vous affirmer que ces députés ont franchi en fuyant la porte de sortie dont vous aviez la garde ? » le portier de nuit Werndt, a répondu : « Ils sont sortis exactement comme ils le faisaient d'habitude ». (*Gazette de Francfort* du 14-10-33).

6° D'après le Service officiel de la Presse prussienne (*Berliner Tageblatt* 1-3-33), Torgler et Koenen n'ont quitté le Reichstag que vers 10 heures : d'où l'on conclut qu'ils ont nécessairement participé à l'incendie qui s'est produit à 9 heures. En fait, à 10 heures du soir, le Reichstag flambait déjà et se trouvait barré de tous côtés.

Torgler affirme qu'à 8 h. 35 il se trouvait au café Aschinger dans la Friedrichstrasse; d'après

le portier Werndt il est sorti du Reichstag à 8 h. 35.

En tout cas il l'avait quitté bien avant 9 heures, heure de l'incendie. Néanmoins, le juge d'instruction Vogt a tiré du fait que Van der Lubbe est passé devant la porte 2 au moment de l'incendie, la conclusion que Torgler s'est sauvé par cette même porte. (*Deutsche Allgemeine Zeitung* 28-9-33).

7° Le Service officiel de la Presse prussienne (*Agence Wolff* du 1-3-33) déclare : « Le bruit d'après lequel le député Torgler se serait mis volontairement à la disposition de la police est dénué de fondement ».

En fait, Torgler accompagné de son avocat, s'est spontanément présenté à la police le lendemain, sachant qu'un mandat d'amener était lancé contre lui et ayant ainsi de bonnes raisons pour s'enfuir.

C. Contradictions concernant les conditions matérielles de l'incendie

8° D'après le Service Officiel de la Presse prussienne. (*Agence Wolff*, 1-3-33) « il a fallu au moins 7 personnes pour apporter le matériel d'incendie ». Celui-ci dit la *Gazette de Cologne* du 28-2-33, se composait de torches et de matières goudronnées.

D'après l'Agence Wolff (communiqué du 28 février 1933) ce sont des ballots de papier qui ont servi à allumer l'incendie et on incline à croire que les différents foyers ont été « imbibés d'essence ». « A 7 ou 8 autres endroits on retrouve des foyers d'incendie sous la forme de bidons d'essence » (*Dortmunder Generalanzeiger* du 28 février 1933.) La correspondance C.N.B., de la même date, parle des quantités considérables d'essence ou de pétrole ayant servi à allumer l'incendie.

Par contre, au cours de l'audience du 11 octobre 1933, le procureur général a demandé à l'officier de police Lateit entré l'un des premiers au Reichstag : « Le témoin est-il au courant de l'affirmation selon laquelle on aurait trouvé dans le Reichstag des quintaux de matières inflammables ? »

A cette question le témoin a répondu : « Nous avons perquisitionné partout, jusque dans les plus petits recoins; nous avons même fait ouvrir des armoires, mais nous n'avons rien trouvé nulle part. » Le même témoin a expressément contesté l'emploi de papier pour l'allumage de l'incendie.

Le portier Scranowitz, allant plus loin, a déclaré : « Si l'on a parlé de matières incendiaires, de carton goudronné, d'étoupe, etc., c'est un pur mensonge. » (*Gazette de Francfort*, 15 octobre 1933.)

D. Contradictions relatives aux trois Bulgares : Dimitroff, Taneff, Popoff

9° D'après le Service officiel de la Presse prussienne (*Berliner Tageblatt*, 1^{er} mars 1933) « le dé-

tenu (van der Lubbe) a constamment assisté aux débats du Comité d'action communiste, et il a réussi à décider ce dernier à l'employer dans l'affaire de l'incendie ».

Parallèlement à cette assertion le « Service de la presse judiciaire, déclare à la date du 14 mars 1933 : « Les indices recueillis par le juge d'instruction, permettent de croire d'une façon certaine que van der Lubbe n'a pas agi de sa propre initiative. »

D'après la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, du 4 avril 1933, « on a arrêté trois Bulgares qui, on en a la preuve, étaient en relations avec l'incendiaire »; d'après la *Gazette de Breslau*, du 29 avril 1933, « on a découvert les fils qui relient un grand nombre de communistes allemands et étrangers ». « Les preuves d'une action concertée entre van der Lubbe et les chefs communistes d'Allemagne et de l'étranger n'ont fait que se renforcer », déclare l'Agence Wolff, le 29 avril 1933.

Par contre, la *Gazette de Breslau*, du 4 juin 1933, rapporte que l'interrogatoire des accusés n'a pu se faire qu'en recourant aux bons offices d'interprètes appartenant à des nationalités diverses.

Il ressort clairement du procès que van der Lubbe ne parle que passablement l'allemand, que Dimitroff ne s'exprime pas couramment dans cette langue, que Popoff n'en connaît que quelques mots et Taneff pas un seul (*Deutsche Allgemeine Zeitung*, 22 septembre 1933). Par conséquent, il était impossible à ces cinq hommes de s'entendre sur les détails techniques concernant un édifice inconnu de la plupart d'entre eux.

En outre, l'un des Bulgares, Taneff, n'est arrivé à Berlin que le 24 février, c'est-à-dire 3 jours avant l'incendie; quant à Dimitroff il n'était même pas à Berlin ce jour-là. En concordance avec van der Lubbe lui-même les trois Bulgares ont affirmé sans être démentis, qu'ils ne l'avaient jamais vu. Confirmant la déclaration de van der Lubbe, Torgler a certifié de même ne pas connaître van der Lubbe, sans se voir opposer la moindre réfutation. (Compte rendu d'audience du 4 octobre 1933). Les déclarations des trois témoins Karwahne, Frey et Kroyer du 28-10-33 se contredisent de telle façon qu'on ne peut pas les prendre au sérieux.

Il en résulte que ni van der Lubbe, ni les trois Bulgares ne peuvent avoir fait partie d'un prétendu Comité d'action communiste : même dans l'hypothèse où Torgler y aurait, lui, appartenu.

Mais comme aucun autre communiste n'est accusé il n'existe aucune preuve quant à l'existence même d'un tel Comité.

10° Le juge d'instruction du Tribunal de Leipzig, M. Vogt, a dit dans sa première déclaration officielle concernant l'incendie (*Berliner Tageblatt* du 23 mars 1933) que « l'incendiaire n'était pas seulement en rapport avec les communistes allemands, mais aussi avec des communistes étrangers, notamment avec certains d'entre eux condamnés à mort ou aux travaux forcés pour participation à l'attentat de la cathédrale de Sofia en

1925. Les individus en question sont d'ailleurs sous les verrous ».

En fait, aucun des communistes étrangers incarcérés, — c'est-à-dire des 3 Bulgares — n'a été condamné à propos de cet attentat.

Dimitroff et Taneff l'ont été à propos des mouvements de 1923. Popoff a quitté volontairement son pays à cette occasion. (*Gazette de Francfort* du 24 septembre 1933). Aucun de ces trois Bulgares n'a été l'objet d'une accusation lors de l'attentat contre la cathédrale.

E. Contradictions concernant la situation politique

11° D'après le Service officiel de la Presse prussienne du 28 février 1933, le ministre Goering se proposait de produire dans le plus bref délai les documents établissant d'une manière irréfutable la culpabilité du Parti communiste.

D'après la *Gazette de Cologne* du 28 février 1933, l'incendie du Reichstag, au dire des communistes de Berlin, devait être « le signal de l'insurrection sanglante et de la guerre civile ». Les documents servant de preuve à cette affirmation ont été saisis le 26 février 1933 au cours d'une perquisition effectuée sans témoins dans les caves de la maison Karl Liebknecht, promues en l'occurrence au rang de « catacombes ».

Néanmoins aucune mesure n'avait été prise pour renforcer la surveillance du Reichstag que le gouvernement savait donc menacé...

12° D'après la *Gazette de Cologne* du 23 février 1933, l'incendiaire aurait — « au cours de

ses aveux, — reconnu ses attaches avec le Parti social-démocrate. Grâce à ces aveux l'unité de front des partis socialiste et communiste est devenue un fait évident. » Le journal *Der Angriff*, du 1^{er} mars 1933 portait même en manchette : « Le Parti socialiste soutient les incendiaires ». C'est pourquoi l'ordonnance présidentielle du 28 février 1933 interdisant toutes les publications socialistes et donnant vie légale à la terreur fasciste s'est appuyée sur la considération suivante : « On est fondé à soupçonner d'une façon précise l'existence d'un lien entre l'incendie et les organisations responsables du Parti socialiste. » (*Gazette de Francfort*, 2 février 1933.)

Par contre, au cours des débats de Leipzig il n'a plus été question de rapports quelconques entre van der Lubbe et la social-démocratie.

Il ressort de ce qui précède que l'essentiel des assertions émises au lendemain de l'incendie se trouve réfuté par les dépositions des témoins sur lesquelles étaient fondées ces assertions. Dans les différences qui apparaissent entre les unes et les autres, il ne faut pas voir l'effet d'un simple hasard. Elles démontrent au contraire la volonté systématique de donner le change sur le caractère politique de l'événement. Elles rendent particulièrement vraisemblable l'idée qu'il faut en chercher les tenants et les aboutissants en dehors des milieux communistes ou socialistes.

C'est ce qu'avant sa fin tragique avait établi déjà le député Oberfohren en s'appuyant sur les faits et documents connus au moment de l'incendie du Reichstag.

METHODICUS.

La S. D. N. et la Garantie des Droits de L'Homme

Par M. VICHNIAC, professeur à la Faculté de Droit de l'Institut russe de Paris

Pour résumer brièvement le sens de la répartition politique du monde actuel, on peut dire que la lutte est menée *pour* et *contre* les libertés civiques, les droits de l'homme et du citoyen.

A l'appel au peuple, à la représentation populaire elle-même, sous telle ou telle forme, recourent parfois les dictatures les moins démocratiques. Le système des « corporations », la représentation par « classe », le plébiscite sur la base du suffrage presque universel, tout cela est reconnu par les régimes actuels de l'Italie, de l'U.R.S.S., de l'Allemagne et de la Turquie. Mais, quelque différents que soient les buts poursuivis par Mussolini, Staline, Hitler et Kémal, qu'ils affirment la suprématie du principe national, social ou racial, ils ont un point commun : le mépris et la haine des droits de l'homme et du citoyen, principe *périmé* de la « bourgeoisie », de la France du XVIII^e siècle, des « non-Aryens ».

Si Tourguénev, mort à Paris il y a exactement un demi-siècle, avait admis conditionnellement que *la Vénus de Milo est peut-être plus certaine que les principes* de 89, par contre les maîtres ac-

tuels, je ne dis pas des intelligences, mais des passions irréflechies, subordonnent le caractère absolu de la *liberté personnelle*, non plus au principe de la beauté éternelle, mais aux exigences passagères de la collectivité, de la *race*, de la *nation*, de la *classe*.

« Le monde est fatigué de la liberté... La liberté a cessé d'être cette vierge chaste et sévère, pour laquelle ont lutté et sont tombées les générations de la seconde partie du siècle dernier. Pour la jeunesse inquiète et rude qui entre dans la vie à l'aube de la nouvelle histoire, il existe d'autres mots qui ont plus d'attrait et qui semblent plus grandioses. Ces mots sont : *ordre, hiérarchie, discipline*. Le fascisme ne craint pas de se déclarer réactionnaire et il se vante d'être anti-libéral... Il a déjà marché et, s'il faut, il marchera encore sur le corps mutilé et déjà décomposé de la déesse Liberté... Le XIX^e siècle a été rempli par la formule « tous », ce cri de la démocratie. Le temps est venu de dire « quelques-uns », les « élus »...

Cette confession de foi du Duce est également, bien qu'avec des variantes de style, celle d'autres

dictateurs : à la place — et au lieu — des droits individuels d'un soi-disant homme abstrait, d'un homme « atome », on met en avant les droits « réels » de la collectivité, qui s'expriment finalement par la volonté et l'opinion personnelle du Duce, du Führer, du secrétaire général du parti communiste, etc.

La négation du droit d'existence légale de tout parti politique et syndicat professionnel autres que le seul et unique parti au pouvoir et les associations par lui organisées ; les persécutions des « marxistes » et des « non-Aryens » ; le refus opposé au contrôle international des armements ; l'attitude réprobative à l'égard de la S.D.N., — tout cela fait également apparaître le mépris des droits de l'homme et du citoyen — base de toute dictature.

Les débats que la Société des Nations a consacrés aux persécutions antijuives d'Allemagne l'ont, une fois de plus, montré et démontré.

* * *

Ces débats ont comporté deux phases.

Ils ont débuté par l'examen du fait évident et indiscutable de la violation, par l'Allemagne hitlérienne, des engagements formels qu'elle avait assumés à l'égard des Juifs de Haute-Silésie. La convention germano-polonaise était, à ce sujet, absolument indiscutable. Le représentant même de Hitler à la S.D.N. reconnu, de la manière la plus nette et la plus catégorique, que la législation interne ne saurait, dans aucun cas, affecter l'exécution des obligations internationales. Il a ajouté, en outre, que, si des infractions à la convention ont eu lieu, elles doivent être considérées comme des erreurs dues à de fausses interprétations données aux lois internes par des autorités subalternes et que ces erreurs sont à rectifier.

En principe, du point de vue *juridique*, l'illégalité de l'application des lois antijuives allemandes à la minorité juive de Haute-Silésie, s'est avérée, on peut le dire, de la façon la plus patente et la plus irrécusable. Ceux-mêmes qui en sont responsables n'ont pas osé, en l'occurrence, justifier cet acte de lèse-droit : ils ont préféré s'en dédire, imputer les torts aux autorités subalternes.

Mais l'examen de la question ne pouvait en rester à ce stade *régional*. Il ne s'y arrêta pas. Au cours de la première discussion, la question revêtit un sens et un caractère général.

Le représentant de la France, M. Paul-Boncour, était tout fondé à constater qu'un « grave problème était posé devant la conscience des membres du Conseil » et que le cas particulier envisagé « ne constitue tout de même qu'un aspect d'un problème plus général et plus pathétique : la S.D.N. ne peut vraiment pas se désintéresser des droits d'une race dispersée dans tous les pays. »

À la suite de M. Paul-Boncour, des délégués d'autres nations se prononcèrent d'une façon encore plus déterminée. « Il y a un minimum de droits qui doit être garanti à tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion ou sa lan-

gue maternelle. Ce minimum devrait être soustrait aux répercussions, impossibles à prévoir, des fluctuations de la vie publique — déclara le représentant de la Pologne.

Il n'existe pas, à l'époque actuelle, de questions purement intérieures. Tout problème soulevé au sein d'une nation peut avoir et a, dans la plupart des cas, des répercussions à l'extérieur, qui en font un problème d'ordre international. C'est un des devoirs élémentaires de la S.D.N. de ne jamais oublier cet aspect de la question — déclara le pacifiste bien connu Lange, délégué de la Norvège.

Enfin, le représentant de la Tchécoslovaquie, de son côté, invita ses collègues à se rendre compte qu'une communauté civilisée des nations ne peut se désintéresser de la justice, non seulement de la justice internationale, mais de la justice tout court (1).

* * *

Depuis ces déclarations de portée générale, quatre longs mois ont passé. Même les promesses tout à fait catégoriques relatives à la minorité juive de Haute-Silésie n'ont pas été tenues par le Gouvernement hitlérien (2). Dans les autres

(1) Voir *Journal Officiel de la S. D. N.*, juillet 1933, p. 841-842.

(2) On peut citer de nombreux faits, importants ou non, qui en témoignent.

Tout Allemand qui, en Haute-Silésie, va chez un docteur juif, court le risque d'être frappé d'une manière ou d'une autre. Les compagnies d'assurance allemandes, agissant selon les instructions rédigées par la *Leipziger-Krankenversicherung für Beamte, Freieberufe und Mittelstand A.-G.*, n'effectuent aucun paiement à des Aryens qui présentent des certificats ou des ordonnances de docteurs non-aryens. On a inventé une méthode encore plus inhumaine pour empêcher les docteurs et les dentistes juifs de pratiquer : aucun docteur allemand n'acceptera un patient qui a auparavant consulté un non-Aryen. Il y a eu plusieurs cas, où des docteurs allemands, en Silésie, ont refusé d'opérer, simplement parce que les patients étaient clients de praticiens juifs de médecine générale. L'enfant d'un ouvrier allemand tomba malade dans un village près de Heiwitz. Sa mère le porta chez le docteur le plus proche, un Juif. Ce Juif trouva qu'il fallait le faire examiner par un dermatologue, un Allemand. Lorsque le dermatologue apprit qui lui avait envoyé l'enfant, il refusa de l'examiner.

Le même boycottage est appliqué aux commerçants juifs. A la date du 9 juillet 1933 (un mois après le rapport du Conseil de la S. D. N.), nous lisons dans un article d'un journal à Beuthen : « Le peuple juif est une œuvre de Satan. C'est un peuple de criminels et d'assassins, et, pour cette raison, il doit être expulsé de la terre. » Dans le numéro du 16 août du même journal : « On n'a pas le droit d'acheter aux Juifs. » Le rédacteur en chef de ce journal est le *Obergau-führer* du parti national-socialiste de la Haute et Basse-Silésie, qui est en même temps l'*Oberpräsident* de Haute et Basse-Silésie, c'est-à-dire la plus haute autorité administrative.

Nous renvoyons le lecteur à l'article « L'Affaire Bernheim » dans le *Journal des Nations* de Genève, numéro du 7 octobre 1933.

parties de l'Allemagne, la situation des Juifs a encore empiré.

L'opinion publique universelle ne pouvait naturellement se calmer. Surtout lorsque, sous son costume hitlérien, l'Allemagne continuait à se poser non seulement en défenseur des droits minoritaires, mais en champion de la lutte en faveur de ces droits. Répétant les paroles de Stresemann, M. von Keller continuait à démontrer que la défense des minorités de race, de religion et de langue est une idée d'une conception spécifiquement allemande — étant entendu, naturellement, que la question des Juifs, qui relève exclusivement de la législation allemande, n'est qu'une affaire intérieure et qu'elle ne devrait pas être confondue avec la protection des minorités.

Cette fois encore, le représentant de la France exprima la thèse des défenseurs des opprimés, ceux-ci considérés non pas en tant que représentants d'une race, d'une langue, ou d'une confession déterminée, mais en tant qu'hommes et citoyens d'une patrie qui renie les principes élémentaires du droit et de la justice. Le sénateur Henry Bérenger a admis que les Juifs d'Allemagne aient pu ne pas se considérer, il y a quelques années, comme une minorité. Tel est, également, le cas des Juifs français, qui se considèrent, non comme des membres d'une minorité, mais simplement comme des citoyens. *Si la question de minorité juive se pose aujourd'hui en Allemagne, c'est que cette minorité a été créée par une législation discriminatoire.*

C'est dans ce même esprit que se prononcèrent les délégués d'autres nations.

Le secrétaire général de l'Académie diplomatique de Paris, en sa qualité de délégué d'Haïti, défendit, en même temps que la généralisation des obligations minoritaires, *la proclamation des droits des minorités comme partie intégrante des droits de l'homme, tels qu'ils sont définis par l'article 2 du Traité des Minorités.* C'est à peu près le même point de vue qu'adopta le délégué de la Grèce, l'éminent professeur Politis, en déclarant que, *à l'heure actuelle, la protection des minorités répond à des considérations d'ordre général et humain ; accorder aux hommes le minimum de droits indispensable, c'est le devoir moral et juridique de tous les Etats.* (3).

Par suite de la vive opposition du délégué de l'Allemagne hitlérienne, et en vertu du statut de la S.D.N. qui exige l'unanimité des voix, la deuxième des résolutions proposées par M. Bérenger ne fut pas adoptée. L'Allemagne se refusa à reconnaître que « les principes énoncés dans la résolution I, qui réaffirme la recommandation de 1922, devront s'appliquer sans exception à toutes les catégories de ressortissants qui diffèrent de la majorité de la population par la race, la langue ou la religion. »

La valeur de la résolution ne fut pas diminuée du fait de ce refus. Bien plus, on peut dire que

(3) *Journal de la XIV^e Session de l'Assemblée de la S. D. N.*, p. 118, 133 et 134.

l'isolement moral et politique de l'Allemagne hitlérienne souligna encore son sens véritable et son importance.



Il est possible que la défaite subie par l'Allemagne dans la question des persécutions antijuives ait, en une certaine mesure, influencé sa décision de quitter la S.D.N. Définitivement convaincue qu'il y a certaines limites que personne ne peut franchir, même dans une S.D.N. aussi tolérante et aussi patiente, le Gouvernement hitlérien se hâta d'abandonner une partie où il était certain de ne pas gagner. Comme un enfant qui s'est fâché avec ses camarades et qui leur dit en sanglotant : Je ne joue plus avec vous, vous êtes trop méchants — ainsi Hitler, secouant de ses pieds la poussière de Genève, crie en partant : La S.D.N. est sans force et sans avenir, elle peut seulement, pour récolter les applaudissements de la galerie, s'immiscer dans la politique intérieure allemande.

Sans suivre l'exemple de Hitler et sans perdre son sang-froid, on doit reconnaître à l'Allemagne le droit indiscutable de se retirer de la S.D.N. Mais celle-ci possède des droits que ce départ n'atteint pas. Aux termes de l'article premier du Pacte, le gouvernement de Berlin demeure, pour deux ans encore, lié par ses obligations internationales, comme la S.D.N. elle-même demeure liée par l'obligation, non limitée dans le temps, d'assurer la protection des minorités.

A sa dernière assemblée, la S.D.N. a déclaré clairement qu'elle considère cette obligation comme sacrée. Et, en effet, la S.D.N. est amenée à agir non seulement dans l'intérêt des Juifs persécutés ou pour le triomphe des principes abstraits de la justice internationale : son action s'impose aussi bien dans son propre intérêt, au nom de sa propre dignité et de sa raison d'être. Car, en tant que Société des Nations, elle tire cette raison d'être et sa vitalité de ce fait essentiel : *les gouvernements — et les régimes — passent, les nations — et les peuples — restent.* (4).



Nous arrivons ici à une conclusion plus générale.

Le départ de l'Allemagne de la S.D.N. rappelle celle-ci, et le monde entier, à la réalité, ceci, d'ailleurs, contre les intentions de l'Allemagne, et peut-être contre le désir des dirigeants de la S.D.N. D'un rêve nuageux bien que séduisant, il transforme la S.D.N. en un véritable facteur de la vie politique.

Dès ses débuts, la S.D.N. contenait une antinomie qui paralysait sa volonté et menaçait son existence même. Nous ne parlons pas ici de l'absence de sanctions en vue de l'application des décisions de la D.S.N., ni de la nécessité d'un vote unanime, nécessité si favorable aux délinquants opiniâtres. Nous voulons parler du prin-

(4) Voir *La Société des Nations et l'oppression des Juifs en Allemagne...*, Cahiers du Comité des Délégations juives, Paris, 1933.

cipe en vertu duquel la S.D.N. doit forcément unir dans son sein *tous* les peuples et *tous* les gouvernements.

Il semblait à beaucoup — il leur semble peut-être encore — que l'augmentation du nombre des membres de la S.D.N. n'augmente pas seulement son importance quantitative. La raison même de son existence paraissait ainsi dépendre directement de la participation de tous les gouvernements. Bien que la S.D.N. soit intimement liée à l'idée démocratique et à une méthode déterminée d'organisation de la paix internationale, on se préoccupa du problème insoluble de la réunion en un seul organisme de *tous* les peuples, sans considération de leur régime intérieur.

On ne tarda pas à s'apercevoir du caractère utopique que revêtaient et cette tâche et sa réalisation pratique. La S.D.N. n'avait pas encore commencé à fonctionner que se trouvèrent en dehors d'elle — pour des raisons, il est vrai, différentes — les deux plus vastes Etats du monde : les Etats-Unis et la Russie. Après le départ du Brésil, du Japon et, aujourd'hui, de l'Allemagne, la question des principes vitaux de la S.D.N. se pose à nouveau, mais après une expérience de treize années déjà.

En quoi le nouveau régime de protection des droits et des principes de justice, par l'entremise de la S.D.N., diffère-t-il du régime antérieur ? En ceci que, sous l'ancien régime, les garanties d'exécution des dispositions de cette nature étaient confiées aux grandes puissances, à leur « concert ». Depuis que l'expérience a démontré que, dans la pratique, ce système est inopérant, le nouveau régime a confié les garanties à la S.D.N.

Si l'on a confiance en elle pour cette tâche, et si l'on voit dans la S.D.N., non un moyen de satisfaire des intérêts particuliers, mais un instrument d'organisation de la paix universelle — la S.D.N. doit devenir une sorte de *Sainte-Alliance des Démocraties, grandes et petites*, qui défende, dans l'intérêt général, la liberté et les droits de tous les peuples dans tous les pays!

Il faut, tout d'abord, renoncer à la tentative utopique et funeste qui consiste à vouloir trop embrasser. Faire entrer dans la S.D.N., fût-ce au prix d'un misérable compromis, tous ceux qui hésitent et qui manquent de confiance, c'est travailler à compromettre la S.D.N. aux yeux de tous, même de ses amis. Il faut s'en tenir à cette règle sage : laisser les hésitants dans le camp adverse, afin qu'ils démoralisent les rangs de l'ennemi, et non ceux des amis...

Dans la même mesure où la Sainte-Alliance des Démocraties exige, dans l'intérêt de la sécurité générale, la création d'un contrôle international des armements, elle a besoin aussi du contrôle de l'armement moral des divers pays, du contrôle des infractions faites aux droits imprescriptibles de l'homme. Là où existe — ou bien là où est projetée — une législation discriminatoire appliquée aux personnes appartenant à une minorité de race, de langue ou de confession, la défense

des droits doit continuer à être assurée par une double procédure interne et internationale.

Nous ne souleverons pas ici la question de la *nature* et du *contenu* des droits des minorités — la question de savoir s'ils ne sont qu'une « variante » des droits de l'homme, comme certains pensent, ou bien s'ils sont, comme nous le pensons, des droits *sui generis* qui ne rentrent entièrement ni dans la catégorie des droits de l'individu, ni dans celle des droits de l'Etat (5).

On peut admettre comme un fait indiscutable que, dans les pays où les droits de l'homme sont respectés, on n'a pas besoin de la protection internationale des minorités. Et au contraire, en règle générale, les droits des minorités ne sont violés que dans les pays où les droits de l'homme et les droits de la majorité sont également violés (6).

La nécessité d'une protection internationale des droits de l'homme, indiquée par l'Institut de Droit International, puis par la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme et par l'Union Internationale des Associations pour la S.D.N. (7), doit, il faut le reconnaître, être proclamée par la Société des Nations officielle. Et il ne suffit pas de la proclamer — il faut aussi la réaliser.

MARC VICHNIAC,

Ancien secrétaire général
de l'Assemblée constituante russe.
Professeur à la Faculté de Droit
de l'Institut russe de Paris.

(5) Voir M. VICHNIAC : *La protection des Droits des Minorités dans les Traités Internationaux de 1919-1920*, Paris 1920, p. 5 et s. — Du même auteur : *Le Droit des Minorités à la lumière de la doctrine française*, Revue Internationale de la Théorie du droit, 1931, n° 3-4, p. 209 et s., et *Le Droit Minoritaire et les Droits des Minorités*, Archives de Philosophie du droit et de sociologie juridique, 1931, n° 3-4.

(6) Cf. B. MIRKINE-GUETZEVITCH : *Droit Constitutionnel International*, 1933, p. 180.

(7) A. MANDELSTAM : *La protection internationale des Droits de l'Homme*, Recueil des Cours à l'Académie de Droit International 1932, Annuaire de l'Institut de Droit international, 1929, v. II, p. 298-300. Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme à son Congrès, à Paris, de décembre 1932. Union Internationale des Associations pour la S.D.N., à sa XVII^e Assemblée, à Montreux, en juin 1933.

TOUS LES LIGUEURS DOIVENT LIRE
ET FAIRE LIRE LE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SEVERINE, LÉON BRUNSCHVILG, EMILE GLAY, A. AULARD, Ch. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUGIÉ, D. FAUCHER, HENRI GUERNUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHAILAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAUTOZES, ROGER PICARD.

Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait

par FOUGERAT
Prix : 6 francs

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Mort de Paul Painlevé

Au moment de mettre sous presse, nous ap-
prenons avec un vif chagrin la mort de Paul
Painlevé.

Nous ne pouvons aujourd'hui que nous asso-
cier au deuil de la France républicaine et de
l'Europe démocratique.

Le plus prochain Cahier apportera à la mé-
moire de Painlevé l'hommage dû par la Ligue
à l'un de ceux qui furent ses premiers anima-
teurs et qui, en certains moments décisifs, lui
firent le plus grand honneur.

E. K.

SECTIONS ET FÉDÉRATIONS

Conférences des délégués permanents

Du 7 au 15 octobre, M. Favre a visité les Sections suivan-
tes : Auxi-le-Château, Vis-en-Artois, Corbehem, Noyelles-
Godault, Liévin, Grenay, Béthune, Bergnette, Fruges (Pas-
de-Calais).

Autres conférences

26 juillet. — Roubaix (Nord) : M. Neveu.
28 septembre. — Rueil (Seine-et-Oise) : M. Félicien Chal-
laye, membre du Comité central.
7 octobre. — Clisson (Seine-Inf.) : M. Joint, membre du
Comité central.
11 octobre. — Roubaix (Nord) : M. Dupré, député du Nord.
15 octobre. — Milly-sur-Therain (Oise) : Inauguration de
la rue Ferdinand-Euison, M. Damaye, membre du Comité
central.
15 octobre. — Meulan (Seine-et-Oise) : M. Félicien Chal-
laye.

Désarmement

20 octobre. — Liste des Sections ayant adopté le projet de
résolution proposé par le Comité international consultatif
du Désarmement :

Ain : Pont d'Ain, Virieu-le-Grand ;
Aisne : Crépey-en-Laonnois, Crézancy, La Ferté-Milon,
Neufchâtel, Neuilly-Saint-Front.
Allier : Gannat, Moulins, Trévol, Villeneuve-sur-Allier ;
Alpes (Basses) : Château-Arnoux, Digne, La Palud, Saint-
Vincent-sur-Jabron ;
Alpes-Maritimes : Beausoleil, Cannes ;
Ardennes : Amagne-Lucquy, Attigny, Sedan, Signy-le-
Petit ;
Aube : Aix-en-Othe, Essoyes, Les Grandes-Chapelles,
Troyes ;
Aude : Limoux ;
Aveyron : Decazeville.
Bouches-du-Rhône : Charleval, Martigues.
Calvados : Beny-Bocage, Caen, Falaise ;
Cantal : Salers.
Charente : Chalais ;
Charente-Inférieure : Aumagne, Bussac-la-Forêt, Chevau-
ceaux, La Couarde-sur-Mer, Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Roche-
fort, La Rochelle, Royan, Saint-Aigulin, Saint-Genis-de-
Saintonge, Saint-Jean-de-Liversay, Saint-Sauveur-de-Nuaillé,
Surgères, Tonnavé ;
Cher : Saint-Amand-Monttron ;
Corrèze : Bort, Pompadour ;
Côte d'Or : Is-sur-Tille, Nolay ;

Creuse : Aubusson, Saint-Sulpice-le-Guéretois ;
Dordogne : Terrasson, Vélins ;
Doubs : Audincourt.
Drôme : Dié ;
Eure : La Croix-Saint-Leuffroy, Louviers, Pacy-sur-Eure,
Pont-de-l'Arche, Vernon ;
Eure-et-Loir : Arron, Courville, Dreux, La Loupe, Mézières-
en-Drouais, Nogent-le-Roi ;
Gironde : Barsac, Bruges, Lesparre, Libourne, Pauillac,
Pellegrue, Pondauret, Saint-Yzan-de-Soudiac ;
Hérault : Agde, Lézignan, Méze, Montpellier ;
Ille-et-Vilaine : Tinténiac.
Indre : Ecueillé.
Indre-et-Loire : Amboise, Hommes, Sainte-Maure-de-Tou-
raine, Tours, Vouzray ;
Isère : Clèdes, La Verpillière ;
Jura : Arbois, Fonceine-le-Haut, Lons-le-Saunier, Mouchard,
Saint-Claude.
Landes : Mimbaste, Saint-Paul-les-Dax, Villeneuve-de-
Marsau ;
Loir-et-Cher : Blois, Montrichard, Vendôme, Vouzon ;
Loire : Sury-le-Comtal ;
Loire (Haute) : Frugères-les-Mines, Langeac, Sainte-Flo-
rine, Tence ;
Loire-Inférieure : Le Pellerin.
Loiret : Les Bordes, Briare, La Ferté-Saint-Aubin, Fleury-
les-Aubrais, Ladon, Les Muids-de-Mareau ;
Lot-et-Garonne : Aiguillon, Mausempron-Libos ;
Lozère : Florac ;
Manche : La Haye-du-Puits, Montmartin, Les Pieux, Saint-
Hilaire-du-Harouët ;
Marne : Marne (Fédération de la) Châlons-sur-Marne,
Gueux, Mourmelon-le-Grand ;
Mayenne : Château-Gontier, Renazé ;
Meurthe-et-Moselle : Longuyon ;
Morbihan : Etel, Hennebont, Lorient ;
Nièvre : Cosne ;
Nord : Roubaix, Wattrelos ;
Orne : Mortagne-au-Perche ;
Pas-de-Calais : Berck-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer, Huque-
liers, Liévin, Longuenesse, Marquise, Outreau, Pont-à-Ven-
din, Vis-en-Artois, Wingles ;
Puy-de-Dôme : Châteauneuf-les-Bains, Herment, Vic-le-
Comte.
Pyrénées (Basses) : Artix, Bayonne, Bedous, Saint-Palais.
Pyrénées (Hautes) : Argeles-Gazost, Arreau, Luz-Saint-
Sauveur ;
Rhin (Haut) : Colmar ;
Rhin (Bas) : Saverne ;
Rhône : Oullins, Villefranche-sur-Saône ;
Saône (Haute) : Vesoul.
Saône-et-Loire : Marcigny, Tournus ;
Sarthe : Sablé ;
Savoie : Aix-les-Bains, Lanslebourg, Saint-Génix-sur-
Guiers, Saint-Jean-de-Maurienne, Ugine ;
Seine : La Garenne-Colombes, Gennevilliers, Nanterre, Pa-
ris-19^e (Amérique), Puteaux, Saint-Ouen, Thiais, Vitry-sur-
Seine ;
Seine-Inférieure : Aumale, Saint-Valéry-en-Caux.
Seine-et-Marne : Bray-sur-Seine, Champagne-sur-Seine.
Seine-et-Oise : Chailly-le-Vésinet, Corbell, Herblay, Ma-
gny-en-Vexin, Meudon, Montsoult, Savigny-sur-Orge, Trap-
pès, Villainy-le-Roi, Villennes et Médan.
Sèvres (Deux) : Niort, Sauzé-Vaussais ;
Somme : Amiens, Beauval, Bray-sur-Somme, Canaples,
Cayeux, Davenescourt, Herbonnières, Long, Miannay, Nesle,
Rostères, Salonel, Villers-Bretonneux ;
Tarn : Lavaur.
Var : Barjols, Brignoles, Tourves ;
Vaucluse : Orange ;
Vendée : Beauvoir-sur-Mer, L'Aiguillon-sur-Mer, Le Cou-
dreaux-de-Saint-Sigismond, Croix-de-Vie, les Herbiers, Luçon,
Talmont, Trialzie ;
Vosges : Granges-sur-Vologne, Lamarche, Mirecourt, Le
Thillot ;
Yonne : Yonne (Fédération de l'), Auxerre, Charny, Ser-
gines.
Alger : Alger (Fédération), Arba, Hussein-Dey, Rouiba ;
Oran : Relizane ;

Campagnes de la Ligue

Armes à feu (Fabrication et commerce privé des). — La
Rochelle (Charente-Inférieure) émet le vœu que le Parlement

français examine les moyens pratiques d'empêcher l'exportation des armes à l'étranger.

Dictature hitlérienne. — Corbeil (Seine-et-Oise) s'élève avec indignation contre le fascisme hitlérien, particulièrement contre les persécutions des Juifs.

— Sedan (Ardennes) s'élève à nouveau contre les procédés de barbarie hitlérienne, et assure les opprimés, en particulier le professeur Einstein, de sa vive sympathie ; la Section proteste contre les tentatives faites pour implanter le fascisme en France et invite les démocrates à adhérer immédiatement à la Ligue pour la défense des Droits de l'Homme et du Citoyen.

— Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise) s'élève avec indignation contre la parodie de justice qui se déroule actuellement à Leipzig et à Berlin. Elle félicite et met au ban de l'humanité les hommes de gouvernement qui permettent des actes indignes d'un peuple civilisé.

École laïque. — Berre (Bouches-du-Rhône) demande à créer, malgré la crise qui sévit, de nouvelles classes primaires, afin d'assurer l'enseignement laïque aux enfants qui autrement, faute de place, fréquenteraient les écoles libres.

— Corbeil (Seine-et-Oise) demande que le recrutement du personnel des établissements d'enseignement laïque se fasse avec beaucoup de soin et que les chefs surveillent les maîtres non laïques et répriment tout fait de propagande religieuse dans les écoles.

— Hennebont (Morbihan) demande l'abrogation définitive de la loi Duruy, abrogation déjà votée par la Chambre des députés et l'application stricte de la loi du 24 avril 1930 par la fermeture de toutes les écoles privées où des maîtres et maîtresses enseignent sans aucun diplôme.

— Pauillac (Gironde) demande que la neutralité scolaire soit respectée dans les établissements d'enseignement secondaire tout comme dans les écoles primaires.

Mandats. — Hennebont (Morbihan) demande le vote par correspondance et qu'un projet de loi soit déposé et discuté dès la rentrée des Chambres.

— Nanterre (Seine) émet le vœu que le mandat des conseillers municipaux soit ramené de 6 à 4 ans ; demande la suppression du Sénat ou, à défaut, l'élection des sénateurs par le suffrage universel, mais par les électeurs âgés d'au moins 30 ans.

Seznec (Affaire). — Lorient (Morbihan) compte sur l'énergie du Comité central pour qu'enfin justice soit rendue.

Activité des Sections

Bar-le-Duc (Meuse) émet le vœu que la question des émigrés allemands, passant du cadre local au cadre national, soit étudiée par un Comité, formé de représentants des organisations qui se sont préoccupées de venir en aide aux réfugiés. Il aura à décider si l'action envisagée doit être poursuivie et dans l'affirmative à prendre toutes dispositions utiles.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) envisage comme remède partiel au chômage l'abandon de leur situation par les femmes dont le mari a une situation supérieure à 30.000 fr., indemnités comprises, sous réserve que celles ayant occupé une situation administrative, auraient un droit immédiat à leur réintégration, en cas de disparition du conjoint ; en attendant, un arrêté ministériel devrait autoriser les femmes fonctionnaires à prendre leur retraite proportionnelle à 45 ans sans condition de santé.

NOTRE AFFICHE

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos **Fédérations et Sections** que nous pourrions mettre à leur disposition les affiches :

SAUVEGARDEZ LA PAIX !

au prix de 0 fr. 80 l'exemplaire.

Ces affiches, noir et rouge sur fond blanc, format double colombier (1 m. 20 x 0 m. 80), devront être revêtues par les soins des Sections et Fédérations d'un timbre de 1 fr. 44 par exemplaire.

Prière de nous adresser d'urgence les commandes.

NÉCROLOGIE

Georges Demailly

C'est une perte douloureuse pour la Ligue, pour les groupements de gauche auxquels il appartenait et pour la Démocratie républicaine tout entière que le brusque décès de Georges Demailly, qui fut pendant huit ans président de la Section de Vincennes, dont il réussit à faire la plus importante de la banlieue parisienne, et cela dans une ville dont les dirigeants et représentants élus au cours de ces dernières années, ne sont pas précisément à l'avant-garde de la République.

Demailly disparaît en pleine force, à peine âgé de cinquante ans, sans avoir achevé sa tâche de militant, mais avec cependant la satisfaction du devoir accompli. Malgré les instances de tous les membres de la Section de Vincennes, il avait insisté pour ne pas en être réélu président, afin de se consacrer plus activement à la Fédération de la Seine de la Ligue, dont il était devenu l'un des principaux animateurs.

Sa foi républicaine, son amour de la justice et de la liberté, son ardent désir de voir régner de par le monde plus de paix, de bien-être et d'équité l'avaient conduit vers ceux qui se sont donné la noble mission de guider l'Humanité vers des destinées meilleures. Sensible à toutes les douleurs et misères humaines, il fut toute sa vie l'ami des humbles et des déshérités ; esprit laïque, fervent apôtre de la libre-pensée, adepte des théories sociales les plus généreuses, il paya toujours de sa personne pour le triomphe de ses idées, ne ménageant ni son temps, ni son argent, ni sa peine.

Son travail et son dévouement l'avaient placé au premier plan des groupements où il militait ; il aurait pu, comme beaucoup, en profiter pour satisfaire ses ambitions personnelles... Mais il ne pensa jamais à lui, sa joie était de penser aux autres. Il resta toujours le camarade modeste et dévoué que nous pleurons aujourd'hui.

Ses obsèques civiles ont eu lieu le 28 octobre 1933, dans ce petit cimetière du vieux Vincennes, et très nombreux furent ceux qui tinrent à venir rendre à Demailly l'hommage qui lui était dû. Ces fleurs qu'il aimait tant, tous les lui apportèrent et bien des yeux s'emplirent de larmes en écoutant les émouvantes paroles que prononcèrent, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, le citoyen Caillaud et, au nom du parti S. F. J. O., le citoyen Leseurre.

Le Comité central de la Ligue était aussi représenté par les citoyens Kahn et Michon ; la place nous manque pour citer d'autres noms, car la liste en serait fort longue. Mais nous tenons à mentionner la présence de M. le conseiller général Bernard, qui fut la preuve vivante de ce qu'avait dit Caillaud : « Georges Demailly, aimé de tous ses compagnons de lutte, avait aussi l'estime de ses adversaires. »

G. L.

GRATUIT

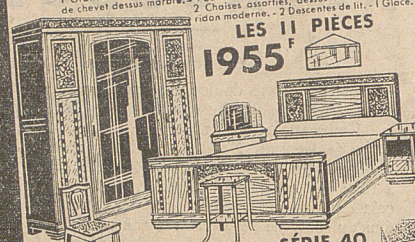
Voulez-vous recevoir gratuitement les **CAHIERS** ? Adressez-nous cinq nouveaux abonnements.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.

CHÊNE MASSIF CIRÉ PATINÉ - SCULPTURES
PRISES DANS LA MASSE

1 Grande armoire, 3 portes ouvrantes. - 1 Lit de milieu 140. - 1 Table de chevet dessus marbre. - 2 Chaises assorties, dessus velours. - 1 Coiffeuse assortie. - 1 Sommier supérieur. - 1 Glacé. - 1 Rideau moderne. - 2 Baskets de lit. - 1 Glacé.

LES 11 PIÈCES
1955^F

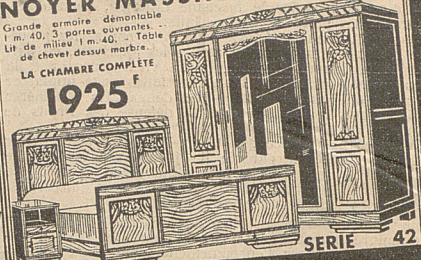


SÉRIE 40

NOYER MASSIF CIRÉ - SCULPTURES
PRISES DANS LA MASSE

Grande armoire démontable 1 m. 40, 3 portes ouvrantes. - Lit de milieu 1 m. 40. - Table de chevet dessus marbre.

LA CHAMBRE COMPLETE
1925^F

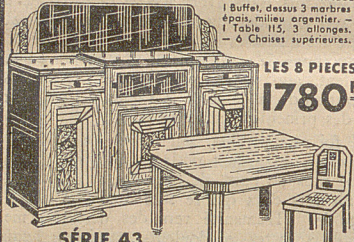


SÉRIE 42

CHÊNE MASSIF CIRÉ PATINÉ - SCULPTURES
PRISES DANS LA MASSE

1 Buffet, dessus 3 marbres épais, milieu argentier. - 1 Table 115, 3 allonges. - 6 Chaises supérieures.

LES 8 PIÈCES
1780^F



SÉRIE 43

L'AMEUBLEMENT POUR TOUS

107 BOULEVARD DE CHARONNE
PARIS - XI^e - MÉTRO : BAGNOLET

Tous nos meubles proviennent directement de NOS USINES et sont vendus aux plus bas prix avec GARANTIE. Ils sont livrés FRANCO port et emballage à DOMICILE dans toute la France.

REMISE TRÈS IMPORTANTE
A MM. LES LIGUEURS

CATALOGUE GRATUIT
GRANDES FACILITES DE PAIEMENT

BON A DÉCOUPER
A NOUS ADRESSER POUR RECEVOIR
SANS ENGAGEMENT, NOTRE
CATALOGUE GRATUIT
ET DONNANT DROIT A UNE REMISE SPECIALE
ET CONFIDENTIELLE RESERVEE EXCLUSIVEMENT
A MM. LES LIGUEURS

LISEZ ET FAITES LIRE :

HISTOIRE DE LA LIGUE

Par Henri SEE.
Prix : 8 francs

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Pour vos excursions du dimanche

Pour 9 francs, vous pouvez, chaque dimanche, faire de saines promenades dans la ravissante banlieue desservie par les Chemins de fer de l'Etat et jouir des beautés incomparables de l'automne.

Votre billet vous permet de descendre à n'importe quelle gare de banlieue, et le soir, après vos randonnées en forêt et la visite des châteaux remarquables que vous rencontrerez, vous pourrez reprendre le train à une gare quelconque du Réseau où les hasards de votre promenade vous auront conduits.

MIEL DES PYRÉNÉES Postaux : 3 ks. 40 fr.; 5 ks. : 60 fr. 10 ks. : 120 fr.; 20 ks. : 218 fr. c. r. Echant. c. 1 fr. Soler-Mateu, apiculteurs à Prades (P.-O.)

UN TRESOR CACHE!

dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Fer, Panama etc., publiées avec tous les tirages (Lots et Pairs) Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau C Z, N° 6 fg. Montmartre, Paris.

INFORMATIONS FINANCIERES

EMPRUNT ALGERIEN 5 % NET

Le Gouvernement Général de l'Algérie procède à l'émission d'un emprunt représenté par des Obligations 5 % net.

Les conditions de l'émission sont les suivantes :

Prix d'émission : 890 francs par titre de 1.000 fr.; 4.450 francs par titre de 5.000 francs.

Jouissance du 1^{er} octobre 1933.

Coupons : L'intérêt sera payable semestriellement par moitié les 1^{er} avril et 1^{er} octobre de chaque année. Le premier coupon sera à l'échéance du 1^{er} avril 1934.

Amortissement : En 30 ans au maximum à partir du 1^{er} octobre 1933 : soit au pair par tirages au sort semestriels, soit au-dessous du pair, par rachats en Bourse, dans la limite du montant total de l'annuité prévue pour le service de l'emprunt.

Le premier amortissement aura lieu le 1^{er} avril 1934 et le dernier le 1^{er} octobre 1963 au plus tard.

Le Gouvernement Général de l'Algérie se réserve le droit de procéder, à tout moment à partir du 1^{er} janvier 1937, au remboursement anticipé, au pair majoré des intérêts courus, de tout ou partie des obligations en circulation.

Forme des titres : Tous les titres seront au porteur.

Cote : L'admission des titres à la Cote officielle de la Bourse de Paris sera demandée.

Le capital et les intérêts seront payables nets d'impôts présents et futurs, tant en France qu'en Algérie.

Réclamez-vous des Cahiers auprès de nos annonceurs.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris